



Parc national
des Calanques



Rapport d'activité

2018

Édito

Chers lecteurs, chers partenaires,

L'année 2018 a pleinement illustré combien le territoire du parc national des Calanques est un « hot spot » de biodiversité, au sens qu'en donne l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) : un territoire de biodiversité exceptionnelle, un territoire sous pressions.

2018 a d'abord illustré les risques qui pèsent sur les Calanques. L'incendie de la Mounine en septembre, l'épisode de pollution marine aux hydrocarbures à l'automne et enfin la propagation d'une épidémie touchant les grandes nacres en fin d'année ont été autant de rappels des menaces qui pèsent sur ce parc national si particulier du fait de sa dimension urbaine et de sa vocation littorale et marine. Sur ces trois événements, le Parc national a prouvé la plus-value qu'il apporte au territoire, que ce soit en donnant l'alerte dès les premiers signes de l'incendie ou en assurant une veille active sur l'arrivée des nappes de carburant sur la côte et la mortalité des nacres. Cette réactivité, associée à la mise en mouvement rapide et coordonnée de nos partenaires des services des collectivités et de l'Etat, a permis une gestion efficace du risque et de grandement limiter l'impact de ces épisodes malheureux.

2018 a aussi été ponctuée de signes d'espoir, laissant entrevoir les débuts d'une reconquête de la biodiversité. Au printemps, un couple de Cormoran huppé de Méditerranée nichait pour la première fois en France sur des falaises continentales. La reproduction de cette espèce très sensible au dérangement humain a été un succès. Cette naissance récompense notamment le travail concerté entrepris avec la communauté des grimpeurs autour de la fermeture temporaire de certaines voies d'escalade. A l'au-

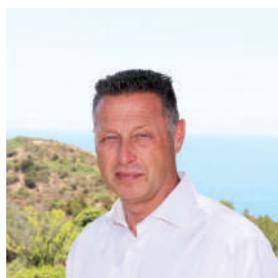
tomne, la plantation de 300 pieds de Plantain à feuilles en alène au Frioul a également permis à l'archipel de retrouver des couleurs. Cette première réalisation concrète du programme LIFE habitats Calanques sera prochainement suivie d'une série d'actions permettant de protéger et restaurer les habitats naturels littoraux les plus fragiles. Enfin, dans le cadre d'un procès historique qui s'est tenu en juillet, le Parc national des Calanques obtenait réparation dans une affaire de braconnage en mer. Cette décision de justice vient conforter la prise de conscience sociétale qui s'opère autour des enjeux de biodiversité.

C'est enfin en mai 2018, à l'issue d'une visite du parc national des Calanques, que Nicolas Hulot, ministre de la transition écologique et solidaire, a annoncé la tenue à Marseille en juin 2020 du Congrès mondial de la nature de l'UICN. Cet événement sera une étape majeure de mobilisation pour la préservation de la biodiversité...

Bonne lecture.

Didier Réault,
Président du Conseil d'administration

François Bland,
Directeur



Identité



Le territoire

Avec plus de 10.000 hectares à terre et près de 150.000 hectares en mer placés sous protection, le Parc national des Calanques est un territoire aux patrimoines naturel, culturel et paysager d'exception.

À la fois terrestre et marin, insulaire et continental, le Parc national présente avant tout la particularité d'être le seul Parc national urbain d'Europe. Son ancrage au sein de la Métropole Aix-Marseille Provence et auprès de ses habitants est le fondement de son identité.

Le territoire du Parc national constitue une mosaïque de propriétaires fonciers et de gestionnaires, tous acteurs et responsables dans la mise en œuvre des actions nécessaires à la préservation des patrimoines.

L'établissement

Établissement public de l'État créé en 2012, le Parc national a pour mission de connaître, protéger et promouvoir les richesses des Calanques.

Premier Parc national créé après la réforme de 2006, sa gouvernance et son fonctionnement sont ouverts à l'ensemble des acteurs du territoire.

Outre les actions de connaissance, de surveillance, d'information et d'éducation qu'il mène en propre, le Parc national intervient pour mettre en mouvement et coordonner l'action des acteurs locaux en vue de la préservation du territoire.

Sommaire

Une année dans les Calanques p.6

Axe 1 : Patrimoine d'avenir de l'humanité p.9

Développer et partager les connaissances p.11

Protéger et valoriser les patrimoines p.25

Réduire les risques p.41

Déployer le caractère du Parc national au cœur

des plans d'aménagement p.49

Axe 2 : La nature à partager p.53

Définir et mettre en œuvre une stratégie d'accueil p.55

Améliorer les conditions d'accès au Parc national p.59

Organiser les activités de loisirs p.61

Créer de nouvelles opportunités de vivre le lien aux Calanques p.67

Axe 3 : Tous responsables et solidaires p.77

Accompagner les acteurs économiques p.79

Renforcer la citoyenneté p.85

Accompagner la transition écologie et solidaire p.93

Co-construire le projet de territoire avec l'ensemble des acteurs p.97

Programmer, suivre et nourrir l'action sur le territoire p.101

L'établissement p.104

Équipes p.104

Budget p.105

Ils nous soutiennent p.108

Une année dans les Calanques



+ page
77

Mars
Immersion des récifs dans le cadre de l'opération expérimentale REXCOR



+ page
72

Janvier
Lancement d'une résidence artistique à la fondation Camargo



Mai
Première naissance de poussins de cormorans huppés sur les falaises continentales, fruit d'une collaboration réussie entre le Parc national et les grimpeurs



+ page
66

Juin
Quatre écoles du territoire obtiennent le label « Aire marine éducative »



+ page
88

Juillet
Première mobilisation de la Garde régionale forestière



+ page
27

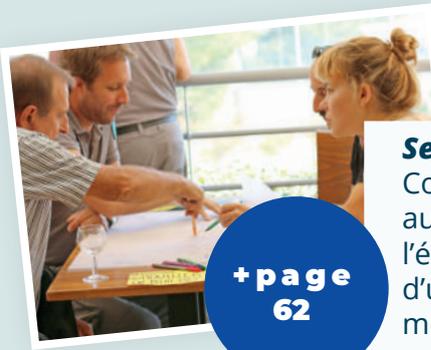
Juillet
Procès contre le braconnage en mer : des peines exemplaires prononcées par la justice



**+ page
32**

Août

Restauration du patrimoine :
chantier de bénévoles au Frioul



**+ page
62**

Septembre

Concertation
autour de
l'élaboration
d'un schéma de
mouillage



Octobre
Réunion du Collège des
présidents et directeurs
des Parcs nationaux



Octobre
Floraison
exceptionnelle
de la posidonie



**+ page
40**

Octobre
Incendie à la Mounine,
les agents du Parc national
mobilisés



Novembre
La Grande nacre aussi
touchée par une épidémie à
l'échelle de la Méditerranée.



**+ page
44**

Novembre
Pollution aux hydrocarbures : les
agents du Parc national mobilisés
aux côtés des services de l'État et
des collectivités



**+ page
34**

Décembre
Travaux de rénovation
au sémaphore de
Callelongue



Patrimoine d'avenir de l'humanité

Développer et partager la connaissance

- ▷ L'activité scientifique interne p.11
- ▷ Les programmes scientifiques p.18
- ▷ Les colloques scientifiques p.22

Protéger et valoriser les patrimoines

- ▷ Police de l'environnement p.25
- ▷ Programme LIFE habitats Calanques p.30
- ▷ Gestion des terrains du Conservatoire du littoral p.33
- ▷ Restauration du patrimoine bâti p.36

Réduire les risques

- ▷ Protection contre le risque incendie p.41
- ▷ Surveillance et limitation des apports polluants en mer p.43
- ▷ Lutte contre les pollutions marines accidentelles p.46

Déployer le caractère du Parc national au cœur des plans d'aménagement

- ▷ Elaboration d'outils centrés sur le paysage p.49
- ▷ Mise en valeur des franges ville-nature p.51



Développer et partager les connaissances

▷ L'activité scientifique interne

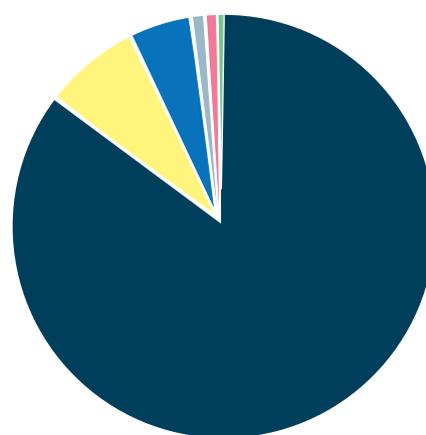
L'activité scientifique interne, réalisée annuellement par les équipes de terrain du Parc national, se répartit en trois démarches : l'observation occasionnelle et la prospection ciblée, les suivis de long terme et les études.

▷ Observation occasionnelle et prospection ciblée

L'observation occasionnelle se réalise au cours des tournées de terrain. Elle permet d'améliorer la connaissance sur la présence et la répartition spatiale des espèces qui vivent sur le territoire.

La prospection ciblée permet d'investir plus précisément la connaissance de certaines espèces qui sont activement recherchées dans des milieux qui semblent être les plus favorables. Comme en 2017, la prospection ciblée a porté cette année sur la recherche de sites de nidification de 2 espèces de rapaces : le Grand-Duc et le Circaète Jean-Le-Blanc en vue d'établir des prescriptions dans le cadre de la gestion de ces sites.

Répartition en 2018 de la donnée naturaliste terrestre par groupe



■ Plantes vasculaires	: 85%
■ Oiseaux	: 8%
■ Arthropodes	: 5%
■ Reptiles	: 0,9%
■ Mammifères	: 0,6%
■ Autres	: 0,5%

5423 pointages réalisés

+ 32% par rapport à 2017

4573 pour la flore

834 pour la faune

► Les suivis de long terme

Les suivis de long terme s'intéressent aux populations d'espèces indicatrices de l'état des milieux et de leur état de conservation. Deux types de suivi sur le long terme sont à distinguer : ceux qui se rattachent aux connaissances sur les interdépendances écologiques, et ceux qui se rattachent aux connaissances sur les interdépendances socio-écologiques, réalisés pour définir les mesures de conservation adaptées.

En 2018, 11 suivis en lien avec les interdépendances écologiques ont été réalisés :



Suivi du plantain à feuilles en alène au Frioul



	Enjeux écologiques	Objectif scientifique	Paramètres suivis	Partenariat Réseau plan de gestion	Tendances 2018
Oiseaux terrestres					
1 - Aigle de Bonelli	- Responsabilité à l'échelle nationale & très forte valeur patrimoniale locale - Indicateur de l'état des garrigues, son habitat d'alimentation	Suivre le maintien du couple sur site et de sa reproduction	Reproduction (Baguage des poussins)	CEN PACA Plan National d'Actions	Echec à l'élevage
2 - Faucon pélerin	- Responsabilité à l'échelle régionale & très forte valeur patrimoniale locale	Suivre l'occupation des aires de reproduction et la reproduction	Nombre d'aires actives, de couples, de jeunes à l'envol		
3-Oiseaux communs	- Indicateur environnemental de l'évolution des milieux à l'échelle nationale	Evaluer des tendances d'évolution des effectifs nicheurs	Effectifs (12 points d'écoute avec 2 passages)	Réseau national CRBPO-MNHN	23 espèces contactées dont la Fauvette pitchou
Oiseaux marins					
4 - Océanite tempête de Méditerranée	- Responsabilité à l'échelle nationale & très forte valeur patrimoniale locale	Suivre la dynamique de la population	Effectifs nicheurs Reproduction	Plan de gestion	Difficulté d'observation de cette espèce mal connue – 8 terriers suivis
5 - Puffin de Scopoli	- Responsabilité à l'échelle nationale & très forte valeur patrimoniale locale - Indicateur qualité du milieu marin	Suivre la dynamique de la population	Effectifs nicheurs Reproduction (Bagage des adultes et jeunes)	Plan de gestion	Analyse des données en cours
6 - Puffin yelkouan	- Très forte valeur patrimoniale locale	Suivre la dynamique de la population	Effectifs nicheurs Reproduction (Bagage des adultes et jeunes)	Plan de gestion	Analyse des données en cours
7 - Cormoran huppé de Desmaret	- Très forte valeur patrimoniale locale	Suivre la dynamique de la population	Effectifs nicheurs Effectifs estivants	Plan de gestion	Nicheur : Augmentation (37 nids suivis) Estivants : stable
Mammifères					
8 - Minioptère de Schreibers	- Responsabilité à l'échelle départementale et très forte valeur patrimoniale locale	Suivre la dynamique de la population en transit (printemps et automne)	Effectifs en transit (2 sites)	GCP Plan Régional d'Action en faveur des Chiroptères	Plus d'individus en transit de printemps
Flore					
9 - Plantain à feuille en alène	- Responsabilité à l'échelle du territoire du parc national	Suivre la dynamique de la population du Frioul (protocole révisé en 2018 avec le CEFE)	Effectif Etat de conservation	Plan de gestion	139 individus étiquetés dont ¼ morts et 2 plantules. 84% des vivants sont âgés.
10 - Stachys maritima	- Responsabilité à l'échelle nationale & très forte valeur patrimoniale locale (en voie d'extinction)	Suivre la dynamique de l'unique population du Parc national	Nombre d'individus	CD13 pour la gestion	3 individus ont germés après la mise en place de ganivelles
11 - Passerine tartonnaire (Thymelaea tartonnaira subsp. tartonnaira)	- Responsabilité à l'échelle internationale	Suivre la dynamique de population après des épisodes de sécheresse hydrique exceptionnelle (populations d'Anjarre, île Maire)	Effectifs Etat de conservation		Pas de suivi cette année

► Zoom sur le suivi des Zones de non prélèvement

Un état zéro de l'ichtyofaune (et espèces associées) et du Corail rouge a été réalisé en 2013-2014 afin de constituer une référence de l'état initial des peuplements, avant que la mise en place de l'interdiction de pêche, à l'intérieur des périmètres des Zones de non prélèvement, ne produise les effets positifs attendus (effet réserve). Ce dispositif s'articule autour de 3 volets : le suivi par comptage visuel du peuplement de poissons, le suivi par pêches scientifiques standardisées, le suivi du Corail rouge par photogrammétrie. Il permet d'analyser, dans la durée, l'efficacité des mesures de gestion prises au sein du Parc national et éventuellement de proposer des évolutions.

Les premiers suivis initiés dès 2016 avec les comptages de poissons ont vocation à perdurer dans le temps, à une fréquence différente selon les catégories d'organismes et la méthode employée. Ils seront réalisés tous les 3 ans pour les comptages visuels de poissons et les pêches scientifiques standardisées, tous les 5 ans pour le Corail, en association avec une veille annuelle sur des sites pilotes.

2018 : Suivi du Corail rouge par photogrammétrie

L'année 2018 marque le premier retour sur site pour le suivi du Corail rouge. Ce suivi est réalisé à la fin de l'automne par photogrammétrie. Cette méthode a l'avantage de permettre de réaliser un grand nombre de mesures, elle est non intrusive et non impactante sur le milieu. La photogrammétrie permet d'obtenir une représentation quasi complète de l'objet selon un modèle 3D. La construction des modèles 3D et les mesures sont réalisées à l'aide d'un logiciel dédié, permettant de réaliser des mesures d'une grande précision.

Les mesures sur le terrain en plongée ont été réalisées par Septentrion Environnement au mois de décembre 2018. Les mauvaises conditions météorologiques de la fin d'année n'ont pas permis de conduire les prospections en profondeur (au-delà de 50 m) à l'aide du ROV de la COMEX, celles-ci seront réalisées au tout début de l'année 2019. Les résultats seront rendus au dernier trimestre de l'année 2019.

#FOCUS : formation à la veille biologique

Dans le cadre du suivi du Corail rouge, les agents plongeurs du Parc se sont, cette année, formés à la mise en place d'une «veille biologique». Cette veille permettra dans un court terme de détecter et de qualifier d'éventuels phénomènes impactants pour l'espèce, tant d'origine anthropique que naturelle (mortalité massive, corailage, braconnage), sans devoir attendre le suivi approfondi réalisé au niveau des colonies et préconisé selon un pas de temps de 5 ans.





Quadrat utilisé pour le suivi des populations de corail rouge

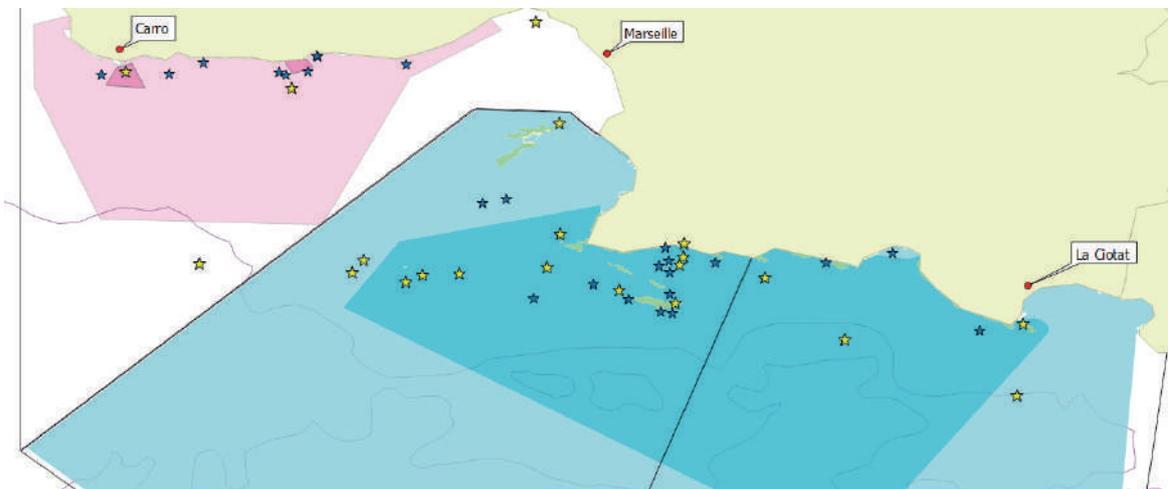
► Les études

Les études réalisées en régie distinguent celles menées sur quelques années pour améliorer la connaissance de certaines espèces, généralement par une contribution à un travail en réseau national ou régional et celles menées dans l'année, généralement dans le cadre de stage de Master 2 (pour une durée de 6 mois).

Les études pluriannuelles réalisées en 2018

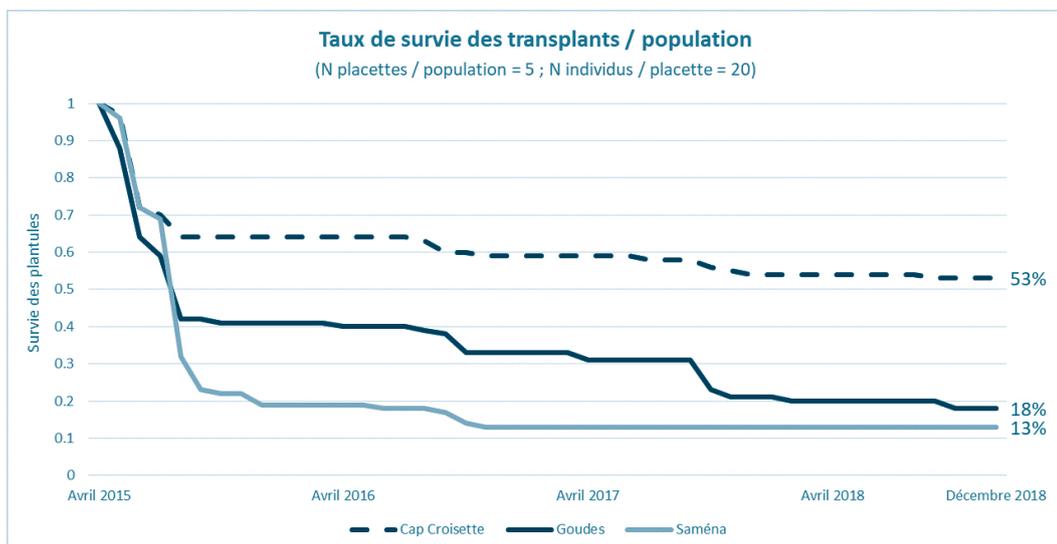
Deux études pluriannuelles ont été réalisées en 2018 :

	Enjeux écologiques	Objectif	Paramètres	Période	Partenaires
Grand Dauphin	Indicateur de qualité du milieu marin	Etudier la structure des populations, les paramètres démographiques, la distribution spatio-temporelle	Éléments caractéristiques des individus par photo-identification	2017-2019	Pilotage : GECEM-GIS3M Mise en œuvre : PNCAL- PMCB



Distribution spatiale des 46 observations du Grand dauphin réalisées par tous les partenaires du programme entre janvier 2017 et juin 2018 (jaune : groupes observés, bleu : rroupes observés n'ayant pas pu faire l'objet de photo-identification).

	Enjeux écologiques	Objectif	Paramètres	Période	Partenaires
Astragale de Marseille	Responsabilité à l'échelle internationale, très forte valeur patrimoniale locale	Suivi de 3 sites de restauration expérimentale	Survie des plantules plantées et leur croissance	2015 - fructification	Pilotage : AMU - IMBE Mise en œuvre : Parc national



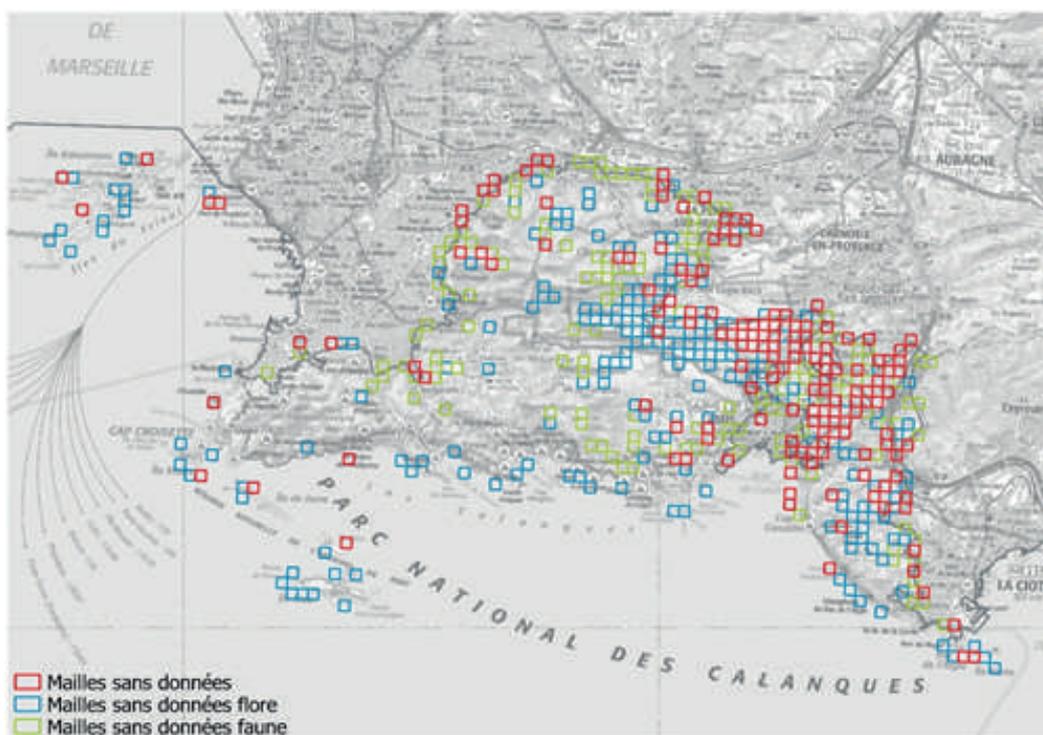
Les études annuelles réalisées en 2018

Deux études ont été réalisées au cours de l'année 2018 :

Hiérarchisation des enjeux de préservation de la flore à l'échelle du territoire du Parc national

Un stage de Master 2 SET UE EEGB réalisé par Maxime Bérenger a permis d'une part d'identifier les espaces qui ne présentent pas de pointage d'espèces, information pouvant être considérée comme une proxy de site délaissé par une attention naturaliste ou non prospecté et d'autre part de d'adapter la méthode de hiérarchisation des enjeux de préservation de la flore à l'échelle du territoire du Parc national (adapté de la méthode du CBNMED à l'échelle PACA).

Pour le premier objectif, une cartographie présente les mailles de 300 m en déficit de pointage naturaliste floristique, faunistique ou des deux. De manière générale, les interfaces ville/nature sont sous-prospectées, ainsi que les espaces liés au Camp militaire de Carpiagne.



Pour le second objectif, les acteurs du territoire du Parc national sont maintenant dotés d'une liste d'espèces végétales hiérarchisées en fonction de leur intérêt patrimonial. Cette liste hiérarchise 932 plantes dont 41 sont classées en très fort enjeu de préservation parmi lesquelles 24 espèces n'ont aucun statut de protection réglementaire.

Pré-étude pour mettre en place un suivi long terme des tendances des populations du Phyllodactyle d'Europe.

Le Phyllodactyle d'Europe est un gecko insulaire, espèce d'intérêt communautaire et classé en danger d'extinction en PACA. Cette pré-étude est issue d'une coopération AFB-CEFE pour la mise en place d'un appui méthodologique et statistique à destination des Parcs nationaux et des autres aires protégées. Elle a pour objectif de recueillir des éléments sur la détectabilité de l'espèce sur les deux Parcs nationaux qui l'abritent (Parc national de Port-Cros et Parc national des Calanques) afin d'optimiser les futurs suivis sur ces espaces. Les analyses des 253 transects réalisés par l'équipe du Parc sont en cours de traitement.

▷ Les programmes scientifiques

Le Parc national des Calanques, en tant que partenaire de programmes scientifiques pour améliorer la connaissance sur le territoire, s'est engagé cette année sur huit actions nouvelles pour mieux investir les interdépendances écologiques et sur neuf actions nouvelles relatives aux interdépendances socio-écologiques.



18



Étude des impacts potentiels de l'introduction d'*Apis mellifera* sur les populations d'abeilles sauvages
© Vanina Beauchamp-Assali - IMBE

Interdépendances écologiques

	Titre	Objectifs scientifiques / de gestion	Contact du référent / autres partenaires	Type de partenariat / durée	Avancées/ Résultats / Publications
Forêts sèches à genévriers	Études sur l'importance biogéographique des forêts sèches à <i>Juniperus phoenicea</i> et état des lieux des individus âgés	Quel est l'intérêt patrimonial et évolutif de ces forêts sèches ?	M. Alain Fridlender (IRSTEA)	Convention de partenariat Fin 2018 à 2019	Calage de la méthode d'inventaire En cours
Aigle de Bonelli	Étude des domaines vitaux et identification des zones d'erratismes (Plan National d'Actions)	Quelles sont les zones et les périodes prioritaires pour la gestion 2020?	Mme Cécile Ponchon (CEN PACA) - CRBPO (CEN PACA) - CRBPO	Convention de partenariat 2017-2019	Confidentiel
Abeilles sauvages	Inventaire des abeilles sauvages dans le Parc national des Calanques réalisé lors de la formation Européenne COST Super-B Project	Quelle est l'importance de la faune locale d'Apoidea Apiformes à partir de captures réalisées sur 3 jours avec 20 personnes ?	M. Benoit Geslin (IMBE)	Accompagnement du Parc dans le cadre d'une instruction + formation des agents par les scientifiques mai 2018	Richesse remarquable 4 espèces quasi-menacées 1 espèce nouvelle pour la région 1 espèce nouvelle pour la France https://oabeilles.net/osmia/par-numero/numero-7-2018
Astragalus tragacantha	Évaluation de la structure de diversité génétique	Est-ce que les graines entre populations peuvent être mélangées ou pas dans le cadre du renforcement ou de l'introduction ?	M. Alex Baumel (IMBE)	LIFE Habitats Calanques 2018	Prélèvement et analyse de 224 échantillons. Bonne diversité génétique (221 génotypes) Peu de différenciation génétique entre les populations du Frioul et celles du continent En cours de finalisation
Rat noir	Analyse génétique spatio-temporelle des populations du Rat noir de l'archipel de Riou et du proche continent	Existe t-il des flux naturels de gènes, soit entre le continent et les îles, soit entre des îles (ou îlots) proches l'une de l'autre?	M. Olivier Lorvelec (INRA)	Convention de partenariat Fin 2018 à 2019	Capture des rats sur les îles et le continent et envoi des échantillons conditionnés à l'INRA pour analyse En cours
Corb	Suivi ichtyologique par acoustique passive dans le Parc national des Calanques	Quelle est la distribution des sites de reproduction du Corb ?	Mme Lucia Di Iorio (CHORUS)	Formation des agents lors de la prestation	20 des 72 sites étudiés présentent des détections de corbs, dont 8 sites de reproduction (4 en ZNP et 4 hors ZNP)
Grand Dauphin	Étude et conservation de la population de Grand dauphin (<i>Tursiops truncatus</i>) dans le secteur des îles de Marseille	Quelle est la fréquentation spatiale et temporelle des eaux du parc par le Grand Dauphin ?	Mme Julie Jourdan (GECEM) - Parc Marin Côte Bleue	Convention de partenariat Nov 2016-Dec 2019	Cf. § Etudes 2018 En cours
Forêts marines profondes	Connectivité des forêts marines dans la région PACA Emploi jeunes Doctorant Programme Européen - H2020-Bioversa	Quelle est la connectivité de ces forêts le long du littoral PACA ? Quels scénarios de conservation et de restauration ?	M. Thierry Thibaut (MIO)	Co-financement 2018-2020	En cours

Interdépendances socio-écologiques

	Titre	Objectifs scientifiques et de gestion	Contact du référent, autres partenaires	Type de partenariat, durée	Avancées, Résultats, Publications
Risques croisés	Étude interdisciplinaire préliminaire pour l'évaluation des risques croisés sur un territoire contaminé en métaux et métalloïdes du Parc national des Calanques Projet ECCOREV	Faire émerger la perception de ces risques par les habitants et usagers, leur implication dans la prévention ou anticipation, évaluer le rôle des ligneux, identifier les espèces végétales à privilégier et caractériser la capacité de résilience des écosystèmes dans un contexte de changement climatique	Mme Helene Folzer (IMBE) - IRSTEA, LPED, LCE, CRIGE PACA, Lycée agricole des Calanques	Lettre de soutien et co-construction du projet 2018-2020	Mise en place des placettes témoins, équipement de collecteurs des eaux de ruissellement En cours
Chiroptères, spéléologie	Études des chiroptères de la grotte du Draïoun et de sa fréquentation humaine	Quelles sont les communautés de chiroptères qui occupent la cavité et à quelle période ? Quelle est la fréquentation humaine de la grotte ?	M. Mathieu DAVAL (GCP) - FFSC (CDSC13)		Formation des gardes pour le déplacement vertical, Sécurisation de la falaise, Prospection de 10 h, Comptage au porche 1 nuit En cours
Abeille sauvage, apiculture	Vers une conciliation entre l'introduction d'abeilles domestiques et la préservation des abeilles sauvages ? Doctorat	Quels sont les impacts potentiels de l'introduction d'Apis mellifera sur les populations d'abeilles sauvages ? Quelles seraient les densités optimales d'abeilles domestiques en relation avec la disponibilité en nectar et de pollen des plantes à fleurs pour une gestion durable des populations d'abeilles sauvages ?	M. Benoît Geslin et Laurence Affre (IMBE)	Contrat de Co-financement et participation au Comité de thèse 2017-2019	En cours

Puffin, qualité des écosystèmes	Monitoring des puffins – Bioindicateurs des écosystèmes marins côtiers en Méditerranée française Projet INDEXPUF	Le puffin de Scopoli peut-il être un bio-indicateur de l'état de santé des écosystèmes marins côtiers ?			
	Monitoring des puffins de Scopoli reproducteurs	Quels sont les sites d'alimentation ? Quel est leur régime alimentaire ? Quelles variables peuvent définir un index de conditions des adultes ?	M. Gremillet David (CEFE)	Accompagnement du Parc dans le cadre d'une instruction + co-construction des questionnements et appuie terrain	Les trajets alimentaires sont d'environ 50 à 850 km pour le plus long. Les trajets les plus courts concernent le Planier ou vers le Canyon de la Cassidaigne. Confirmation de l'utilisation répétée des zones de talus au large des côtes espagnoles potentiellement dangereuse en raison de présence de pêche à la palangre. En cours
	Analyse des données de Capture-Marquage-Recapture de puffins du Parc national des calanques	Quelles sont les survies interannuelles par classe d'âge ? Estimation de la fécondité, caractérisation du taux de croissance locale	M. Aurélien Besnard (EPHE) - CEFE	Convention de partenariat 2018	La modélisation de la dynamique de population souligne l'importance du facteur d'immigration pour garantir la viabilité des populations locales. Conseils pour l'amélioration des protocoles de suivi de la reproduction

L'établissement Parc national a signé fin 2018 une convention cadre de partenariat avec la Fédération Française de Spéléologie (FFSC) et le comité départemental spéléologie et Canyoning (CDSC13) pour l'amélioration des connaissances scientifiques du milieu souterrain. Il s'agira de développer une stratégie d'acquisition commune des connaissances en biodiversité et géodiversité avec une priorité sur les sites d'intérêt patrimoniaux qui présentent une fréquentation humaine. Les protocoles seront élaborés dans un esprit collaboratif et la communication et la valorisation des missions réalisées seront partagées.

▷ Les colloques scientifiques

Le Parc national a contribué en tant que participant aux rencontres suivantes :

Espaces naturels et climat : sentinelles du changement et amortisseurs climatiques

Journées de l'Université du RREN organisées par l'ARPE PACA, les 28 et 29 juin à Barcelonnette

Ce temps fort de la vie du réseau a été l'occasion de s'interroger sur le rôle des gestionnaires d'espaces naturels protégés face au changement climatique et de définir ensemble une feuille de route des gestionnaires d'espaces naturels en région sur le changement climatique et identifier des chantiers prioritaires à mener ensemble pour agir concrètement.

Sciences Friction, Journées d'échange organisées par le collectif Sciences Friction

Les 28 et 29 septembre à Paimpol

Ce temps de rencontre permet de mener des réflexions autour des enjeux des rapports Homme-Nature : croiser les regards disciplinaires, questionner ces enjeux et co-construire pour l'avenir. Le collectif a questionné les thèmes suivants : la nature a-t-elle besoin de frontière ? Comment réinventer la démocratie pour éviter de se tourner vers des réponses scientifiques ou ésotériques face aux crises environnementales et sociétales ? Quelle nouvelle acception du progrès pour faire avancer le rapport homme/nature ?

Les enjeux des polluants émergents dans le continuum terre-mer en Méditerranée

Journée technique organisée par le Pôle mer Méditerranée, le 11 décembre à Marseille

Ce moment a été l'occasion de partager des connaissances et des retours d'expériences entre organismes de recherche, entreprises et collectivités, pour favoriser la construction de projets innovants. Il a permis de partager :

- un diagnostic sur les molécules les plus préoccupantes et leurs produits de transformation
- le devenir des polluants au sein de l'environnement aqueux de surface
- les questionnements de leurs impacts environnementaux sur les organismes aquatiques et la santé humaine
- de faire un point sur les procédés de traitement ou de dispositions visant leur réduction à la source.

Le Parc national a contribué en tant qu'auditeur aux 5 colloques suivants :

Séminaire annuel de l'Observatoire Homme Milieu littoral méditerranéen (OHM LM)

Le 26 mars à Marseille

Cette journée a permis d'avoir un retour sur ces travaux scientifiques menés sur diverses thématiques liées au littoral : déchets plastiques, micropolluants émergents, pollution par les crèmes solaires, services écosystémiques du coralligène, sciences participatives pour le suivi du coralligène, etc.

Le Comité de pilotage du Plan Inter-Régional d'Actions en faveur du Lézard ocellé

Le 18 avril à la Tour du Valat

Cette journée a permis de faire le bilan des actions menées en 2017, de finaliser le document cadre sur les modalités de prise en compte du Lézard ocellé pour éviter, réduire et compenser (ERC) la destruction de l'espèce et de ses habitats et de discuter des perspectives de l'année 2018.

Le 46^e congrès national de la Société d'Herpétologie de France

Du 11 au 13 octobre à Carnoules (Var)

Ces journées ont permis d'échanger sur les progrès techniques pour la réalisation des études et suivi, sur les aspects communication, sensibilisation et éthique pour accompagner le changement des perceptions, des mœurs et des méthodes de suivi délétères/invasives pour les espèces. Un zoom a été fait sur l'herpétofaune méditerranéenne afin de traiter de la répartition et des particularités d'espèces à la fois emblématiques ou au contraire encore malconnues.

« La forêt méditerranéenne face au changement climatique », une journée d'échange organisée par le GRECSUD

Le 15 octobre à Roquefort la Bédoule

Cette journée a permis d'aborder les problématiques générales liées à la forêt méditerranéenne dans un contexte de mutations (climat, usages, etc.) : l'augmentation du risque incendie dans un contexte de changement climatique, l'influence de la sécheresse sur la productivité et l'évolution sanitaire des forêts, le cycle du carbone et la séquestration du CO₂, etc.

« Adaptation des territoires au changement climatique », un colloque national organisé par le GRECSUD et AIRPACA

Du 17 au 19 décembre, Marseille

Ces trois jours ont été le moment d'échanges entre les scientifiques, les collectivités locales, les décideurs économiques et politiques, mais aussi la société civile sur les actions en faveur de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique. Elles se sont déroulées autour de conférences et de tables rondes sur les avancées récentes en termes de recherche sur le changement climatique et les mesures d'atténuation et d'adaptation.



Protéger et valoriser les patrimoines

▷ Police de l'environnement

▷ Cadre général d'exercice de la police de l'environnement

La police de l'environnement, exercée par les inspecteurs de l'environnement du Parc national des Calanques, consiste à prévenir, constater et parfois sanctionner les usages abusifs des milieux naturels, causes d'atteintes environnementales, mais aussi sources de perturbations pour l'ensemble des usagers du territoire. Son autorité judiciaire la met en situation de pouvoir mettre un terme à ces atteintes.

Les inspecteurs de l'environnement cumulent des compétences en police administrative sous l'autorité du directeur du Parc national et d'une police judiciaire sous l'autorité du procureur de la République.

Une action de police administrative a pour objectif de vérifier qu'une activité donnée se déroulant en cœur de Parc national (travaux, survol, manifestation sportive...) respecte la réglementation du Parc national. Elle implique notamment l'instruction de demande d'autorisations.

Une action de police judiciaire a pour objectif de constater une infraction à la loi pénale, d'en rassembler les preuves et d'en rechercher les auteurs. C'est le tribunal qui définit les sanctions.

#FOCUS

La police de l'environnement, pilier de la protection du territoire

L'atteinte d'un haut niveau de protection des Parcs nationaux doit beaucoup au fait que les actions de police sont exercées prioritairement, sur ces territoires, par un noyau d'agents propres aux établissements. Cette mission délicate de contrôle des usagers de la nature, aussi divers et variés soient-ils, requiert de solides valeurs humaines et un respect de chacun, quel que soit le comportement du contrevenant.

► La police administrative en 2018

Les demandes d'autorisations et les décisions individuelles

La réglementation du Parc national des Calanques soumet la tenue de certaines activités et travaux en cœur de Parc national à l'autorisation au directeur de l'établissement. Toute personne souhaitant exercer ces activités ou réaliser ces travaux est tenue de déposer une demande d'autorisation. Après instruction du dossier, les décisions individuelles, sont l'outil par lequel le directeur du Parc national au-

torise ou refuse la tenue desdites activités ou travaux. Les décisions valant autorisations sont accompagnées de prescriptions techniques qui obligent le pétitionnaire à exercer son activité de façon à minimiser son impact sur le patrimoine naturel. Une fois l'autorisation délivrée, des actions de surveillance et contrôle sont menées par les inspecteurs de l'environnement afin de s'assurer du respect des prescriptions émises et de la réglementation du Parc national.

#FOCUS

Les activités soumises au régime des demandes d'autorisation

Les activités soumises aux demandes d'autorisation en cœur de Parc national sont regroupées en 9 grandes catégories :

- les prises de vue
- les manifestations publiques
- les travaux
- les survols
- les introductions d'espèces
- les prélèvements
- les tirs d'élimination



Occurrences du type de décisions individuelles

- Prises de vues : 119
- Travaux : 64
- Manifestations publiques : 62
- Survol : 51
- Introduction d'espèces : 13
- Prélèvements : 7
- Tir d'élimination : 5



309 décisions individuelles émises en 2018

23 décisions individuelles défavorables valant refus

Les contrôles administratifs

Les contrôles administratifs exercés par les agents du Parc national des Calanques visent à vérifier la conformité des activités et travaux. Ces contrôles sont focalisés sur la thématique retenue dans le plan de contrôle de l'établissement, comme prévu dans la note stratégique « Police des Parcs nationaux ». Les contrôles donnent lieu à des rapports de manquements administratifs, suivis d'une mise en demeure par le directeur de régulariser la situation administrative.

NB : les activités de prises de vues ou de son à titre professionnel ou commercial en cœur de Parc sans autorisation, encore nombreuses, font l'objet d'un rappel de la réglementation.

Types d'autorisations	Rappel de la réglementation	Rapport de manquement administratif	Mise en demeure prise	Mise en demeure exécutée
Prise de vue ou de son	7	-	-	-
Travaux, constructions, installations	-	5	4	2
Abandon de déchets matériaux	-	1	1	0
Diffusion sonore	2	-	-	-
Chalutiers	4	-	-	-
Publicité	1	-	-	-
Survol	3	-	-	-
Manifestations sportives	1	-	-	-

Les actes réglementaires

Les actes réglementaires sont l'outil par lequel le directeur du Parc national peut encadrer, via l'adoption d'un arrêté, l'exercice d'une activité en cœur de Parc national au titre de l'intérêt général.

En 2018, huit arrêtés réglementant de manière temporaire et spatiale la pratique de l'escalade ont permis la prise de mesures conservatoires en faveur de la protection de l'avifaune. Prises en concertation avec les partenaires, ces mesures ont prouvé leur efficacité car la reproduction des espèces concernées a été observée.

Mise en place d'une redevance applicable aux prises de vues

Prévue dans le décret de création du Parc national, la mise en place d'une redevance relative aux prises de vue en cœur de Parc national a été adoptée le 4 juillet 2018, en lien avec les collectivités. Dans le cadre de la préparation du dispositif, le Conseil économique, social et culturel du Parc national a été consulté et a approuvé à la majorité de ses membres la pertinence de la mise d'une telle taxe en demandant de veiller à ce que la tarification n'ait pas d'effet dissuasif.

L'objectif de cette mesure est de faire contribuer les professionnels de l'image à la mission de protection du cœur de Parc, eu égard à la pression exercée sur le milieu naturel. L'assiette de la redevance a été calculée en tenant compte des coûts de l'instruction et du contrôle associés aux demandes de prises de vue. La grille tarifaire varie entre 80 et 1500 euros par jour de tournage en fonction de la sensibilité des sites de tournage. Des surcotes sont prévues pour les équipes nombreuses, l'utilisation de drone et les tournages de nuit.

► La police judiciaire en 2018

Cadre général

Dans le cadre de leur mission de police judiciaire, les inspecteurs de l'environnement du Parc national des Calanques recherchent et constatent les infractions commises, tel que prévu par le Code de l'environnement. Les contrôles portent sur tous les usages du territoire. Des priorités sont néanmoins fixées, en lien avec les services de l'État, en fonction des enjeux prioritaires du territoire.

Les missions de police judiciaire sont un levier indispensable pour une protection

effective des Calanques. Si l'existence d'un noyau d'agents propres à l'établissement du Parc national est la garantie d'une police de l'environnement efficace, la collaboration avec les autres services exerçant des missions de police sur le territoire (Office national de la chasse et de la faune sauvage, Office national des forêts, Police nationale, Gendarmerie nationale et Gendarmerie maritime) est également stratégique, en ce qu'elle permet l'optimisation des moyens et des outils, ainsi que le partage des cultures d'établissements et des technicités entre les agents.

#FOCUS

Le Groupe opérationnel Calanques (GOC)

Depuis la création du Parc national, le parquet de Marseille a mis en place une instance spécifique : le Groupe opérationnel Calanques (GOC), composé des services et des administrations de contrôle et des référents du parquet afin de créer un réseau renforcé et d'assurer un suivi judiciaire particulier et adapté. Le parquet organise des réunions semestrielles mettant en présence toutes les unités chargées de la police judiciaire dans le Parc national. À vocation opérationnelle, elles ont pour objet d'échanger sur les procédures en cours dans le respect des règles propres au secret de l'enquête pénale et sur la réglementation applicable au sein du Parc national. Elles permettent en outre d'établir un bilan annuel des actions réalisées et au parquet de définir sa politique pénale.

Chiffres et tendances 2018

Au titre de l'année 2018, plusieurs tendances sont à noter quant à l'exercice de la police de l'environnement sur le territoire des Calanques :

- Des contrôles plus réguliers et en équipe plus restreinte ont été effectués sur l'usage du feu
- Une forte implication a été dévolue sur les problématiques des dépôts sauvages
- Des contrôles interservices sur la pêche illégale en Zone de non prélèvement (ZNP) ont eu lieu régulièrement pendant la saison automne/hiver
- Une cellule d'intervention en moyenne cordée interne au Parc national a été mise en place, notamment afin de conduire des opérations de surveillance du territoire.

18 agents

assermentés au sein du Parc national en 2018 contre 20 en 2017.

312 infractions

relevées, soit une augmentation de 52 % par rapport à 2017. Une hausse qui reflète la montée en compétence des agents dans la conduite des actions de police.

Les suites judiciaires

Plusieurs constats d'infraction relevés dans les Calanques ont fait l'objet de suites judiciaires en 2018. Huit d'entre-elles ont fait l'objet de condamnations pénales.

Domaine	Nature de l'infraction	Peines retenues
Mer	Pêche à la corde plombée	- Amende de 1000€ dont 500€ avec sursis - Confiscation de la corde plombée
Mer	Pêche en Zones de non prélèvement (ZNP)	- 15 à 18 mois de prison avec sursis - Mise à l'épreuve de 3 ans (interdiction d'entrer dans le Parc national) - Indemnisation des parties civiles - Interdiction de pêche sous-marine - Confiscation des biens saisis
Mer	Exercice irrégulier de l'activité transport de passagers	Amendes de 1000 à 1500€
Air	Survol non autorisé à moins de 1000m	Amende de 300€
Terre	Travaux non autorisés	Amende de 200€
Terre	Travaux non autorisés	- Amende de 20.000€ - Remise en état sous 12 mois - Astreinte de 75€ par jour
Terre	Incendies du Parc du Mugel	- 2 ans de prison dont 6 mois de sursis - Mise à l'épreuve de 2 ans, dont interdiction de paraître dans le Parc national - Indemnisation des parties civiles
Terre	Élevage d'espèces protégées sans autorisation	- 3 mois de prison avec sursis - Amende de 1200€ - Confiscation du matériel et des espèces

Retour sur le procès de pêche en zone de non prélèvement

Le 4 juillet 2018, dans le cadre d'un procès sans précédent, quatre braconniers ont été reconnus coupables d'avoir prélevé dans les zones de non pêche du Parc national des Calanques et d'avoir revendu illégalement leurs produits à des restaurateurs locaux.

Les sanctions retenues sont un message fort envoyé à la société. Elles traduisent une reconnaissance par la Justice de l'importance de la biodiversité et une prise en considération à sa juste mesure du fléau que représente le braconnage et plus largement toute pratique illégale portant atteinte aux espèces et aux milieux naturels. Ce jugement conforte le message du Gouvernement faisant de la reconquête de la biodiversité une question de survie pour nos sociétés, tel que défini dans le Plan Biodiversité dévoilé par le Ministre de la Transition écologique et solidaire le 4 juillet 2018.

La biodiversité constitue un patrimoine d'avenir pour l'humanité. Elle est une ressource vivante qui fournit des services

économiques indispensables. À ce titre, ce jugement vient également conforter les efforts consentis par les pêcheurs locaux pour gérer durablement la ressource halieutique aux côtés du Parc national des Calanques.

Parce que la qualité d'un espace naturel protégé comme le Parc national se mesure également par sa capacité à surveiller et à faire respecter les règles établies, ce jugement constitue une réelle reconnaissance du travail conjoint du Parquet, des services de police en mer et des agents du Parc national.

La demande de réparation du préjudice écologique, pour laquelle le Parc national des Calanques sollicite la somme de 450 303 euros, est renvoyée au 5 décembre 2018. Le Parc national des Calanques, assisté par le cabinet Seattle Avocats, sollicitera la réparation intégrale des préjudices subis auprès de l'ensemble des acteurs impliqués dans cette filière, y compris les restaurateurs et écaillers reconnus coupables dans le cadre de procédures pénales alternatives.

▷ Programme LIFE Habitats Calanques

► Enjeux autour de la flore méditerranéenne

Le pourtour méditerranéen abrite 10% de la biodiversité végétale mondiale alors qu'il représente seulement 1,6% de la surface terrestre. Cette incroyable richesse fait de lui l'un des 36 «Hot spot» (points chauds) de biodiversité de la planète. En France, et notamment sur le littoral du territoire du Parc national des Calanques, ces espaces subissent de fortes pressions anthropiques qui conduisent à d'importants bouleversements tels que la diminution considérable des populations d'espèces rares et la dégradation des habitats naturels et des paysages.

► Le programme LIFE Habitat Calanques

Face à ces enjeux, l'établissement du Parc national des Calanques en partenariat avec les acteurs du territoire et l'Agence Régionale pour l'Environnement et l'éco-développement PACA (ARPE PACA) a porté auprès de la Commission Européenne un programme de restauration des habitats littoraux des Calanques. La Commission a décidé de soutenir cette démarche en initiant, en juillet 2017 et pour une durée de 5 ans, le programme LIFE Habitats Calanques.

Huit partenaires-bénéficiaires sont impliqués au premier chef dans la conduite de ce projet : l'ARPE PACA qui en est le coordinateur, le Parc national des Calanques comme territoire sur lequel sera conduit l'ensemble de l'action de gestion, la Ville de Marseille, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, Aix-Marseille Université, le Conservatoire Botanique National Méditerranéen, le Conservatoire du littoral et le Naturoscope.

Le programme LIFE Habitats Calanques poursuit 5 objectifs :

1. Restaurer les continuités écologiques des habitats littoraux dégradés par le stationnement et la déambulation des visiteurs en espaces naturels sensibles par la mise en place d'aménagements ponctuels de canalisation du public.
2. Restaurer des habitats littoraux perturbés par l'installation et le développement d'espèces végétales exotiques envahissantes par des campagnes d'arrachage, et ponctuellement de replantation d'espèces locales communes
3. Renforcer les populations de 2 espèces protégées, endémiques et vulnérables : l'Astragale de Marseille et le Plantain à feuilles en alène par des plantations.
4. Informer et sensibiliser le grand public et les décideurs sur les enjeux du littoral et ainsi faire évoluer les comportements.
5. Partager les connaissances et les expériences à l'échelle européenne avec les autres gestionnaires d'espaces naturels, scientifiques...



Sortie de terrain avec les partenaires pour réfléchir à l'aménagement des sentiers de randonnée

► 2018 : travaux préparatoires et premières réalisations concrètes

L'année 2018 a constitué une année charnière dans le programme entre finalisation des actions préparatoires, concertation et mise en œuvre des premières actions de gestion concrètes sur le territoire.

Aménagements de sentiers

Un important travail de définition des aménagements à réaliser pour canaliser les visiteurs sur les sentiers a été conduit en concertation avec les propriétaires (Ville de Marseille, Conseil départemental 13, Conservatoire d'espaces naturels PACA), les gestionnaires des terrains concernés (ONF, Parc national des calanques) et les acteurs de la randonnée (fédérations, associations...). Les fruits de ces échanges seront concrétisés en 2019 par un prestataire qui sera chargé d'apporter des solutions techniques pour chaque aménagement en intégrant les enjeux de préservation du patrimoine naturel et du paysage.

Renforcement des populations d'Astragale de Marseille

En parallèle, l'IMBE a poursuivi son travail de préparation des mises en culture et des plantations d'Astragale de Marseille. Plusieurs études ont été conduites pour identifier les futurs sites de replantation - au regard des exigences de l'espèce - et pour définir les modalités de mise en culture des Astragales dans les pépinières de la Ville de Marseille. Les agents de la Direction Parcs et jardins de la Ville de Marseille ont ainsi été largement impliqués. Ils se sont également chargés de décortiquer des fruits d'Astragale, récoltés au printemps par les agents du Parc national, pour en extraire les graines.

Gestion des espèces végétales exotiques envahissantes

En 2018, le travail concernant les arrachages d'espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE) s'est focalisé sur les sites de falaises. Un approfondissement de la cartographie de ces espèces a été réalisé au printemps 2018 par le Conservatoire Botanique National Méditerranéen. Sur cette base, une hiérarchisation des sites a été réalisée pour identifier les zones d'intervention prioritaires. Cette analyse se base essentiellement sur la menace que font peser les EVEE sur les espèces de plantes locales et les habitats naturels du littoral.

Afin d'expliquer la démarche aux habitants, plusieurs réunions avec les Comités d'Intérêt de Quartier et les associations locales d'habitants ont été réalisées. Une première réunion publique d'information sur le sujet a également été réalisée au Frioul.

Renforcement des populations de Plantain à feuilles en alène

La plantation de 295 pieds de Plantain à feuilles en alène constitue la première action concrète de gestion réalisée dans le cadre du LIFE.

Au printemps 2018, le Conservatoire Botanique National Méditerranéen a mis en culture les graines de Plantain récoltées sur le Frioul en 2017. Les plants ainsi produits ont été transportés sur l'île de Ratonneau (archipel du Frioul) pour être replantés en milieu naturel, à proximité de stations existantes, et au sein d'un jardin conservatoire réhabilité à cet effet par les élèves du Lycée des Calanques.

15 000 graines d'Astragale de Marseille
décortiquées

295 plants de Plantain à feuilles en alène plantés
sur le Frioul

▷ Gestion des terrains du Conservatoire du littoral

► Le Parc national : gestionnaire des terrains du Conservatoire du littoral

Le Parc national des Calanques est gestionnaire ou co-gestionnaire (aux côtés des villes de Marseille et de Cassis) des sites dont le Conservatoire du littoral est propriétaire. En qualité de gestionnaire, le Parc national des Calanques a en charge l'entretien courant des sites, d'une part pour garantir la préservation des habitats, des espèces et des paysages et, d'autre part, dans un objectif d'accueil du public.

#FOCUS - Les missions d'un gestionnaire d'espaces naturels protégés

Le travail d'un gestionnaire consiste en l'entretien et la valorisation du site. Les mesures ainsi mises en œuvre découlent d'une vision globale du site et de ses enjeux, tels que définis au sein d'un plan de gestion.

Surveillance, entretien et sensibilisation des publics doivent permettre tout à la fois la protection des patrimoines écologique et paysager et l'accueil des publics. Dans ce cadre, des travaux très divers sont conduits : mises en défens d'espèces à enjeux ou arrachage d'espèces exotiques envahissantes, nettoyage et suppression d'anciens équipements désuets, mise en sécurité, entretien des sentiers, pose de signalétique, confortements de petits ouvrages d'intérêt patrimonial ...

► Adoption d'un plan de gestion pour le Frioul

Les espaces naturels de l'archipel du Frioul sont propriétés du Conservatoire du littoral depuis 2014. Depuis cette date, la gestion des espaces naturels terrestres du Frioul est confiée par le Conservatoire du littoral à la Ville de Marseille et au Parc national des Calanques dans le cadre d'une convention de co-gestion.

Comme le prévoit l'article R.322-13 du code de l'environnement, le site doit être pourvu d'un plan de gestion fixant les objectifs à atteindre, les actions à mener et les moyens techniques, humains et financiers à mettre en œuvre pour 5 ans. Ce travail s'inscrit dans la continuité des actions de gestion entreprises depuis plus de quinze ans par la Ville de Marseille et

le CEN-PACA sur les espaces naturels de l'archipel du Frioul et les deux précédents plans de gestion (en 2002 et 2006) dont la mise en œuvre est aujourd'hui achevée. C'est dans ce contexte qu'a été élaboré entre juillet 2017 et juin 2018 le plan de gestion des espaces naturels terrestres de l'archipel du Frioul 2018-2022. Il a été présenté et validé le 15 juin 2018 lors du comité de gestion des espaces naturels du Frioul qui regroupait les principaux partenaires et acteurs du site. Défini pour 5 ans, il constitue un outil de définition, de programmation et de contrôle de la gestion des espaces naturels terrestres du Frioul partagé par l'ensemble des partenaires.

► Des schémas d'intention pour les sites de Sainte-Frétoise et de la Presqu'île de Cassis

Pour faciliter la programmation des interventions d'aménagement au-delà du seul entretien courant sur les sites, le Parc national vise à se doter progressivement d'outils de planification sous forme de « schémas d'intention ». Des premières versions de schémas d'intention ont ainsi été dressées en 2018 sur les sites de Sainte-Frétoise et de la Presqu'île de Cassis. Le schéma d'intention de la Presqu'île de Cassis a permis de définir les orientations et le cahier des charges d'une consultation paysagiste lancée en fin 2018 pour améliorer la prise en charge des publics sur ce site aux portes des Calanques.

► Regards sur quelques actions de gestion réalisées en 2018

Pour mener à bien les actions d'entretien, le Parc a contracté en 2017 et 2018 un marché à bon de commande avec l'ONF pour un montant annuel de 65 000 € (hors Frioul et Riou). Plusieurs actions ont ainsi pu être menées sur les sites du Conservatoire : résorption de points noirs paysagers, mise en valeur des restanques de Sainte-Frétoise, remplacement de barrières DFCL, fauchage sur le site de Vaufrèges, effacement de tags, élimination de végétaux envahissants, élimination de dépôts sauvages, condamnation des ouvertures de la villa Teychene, pose d'écocompteurs sur la descente du Portalet vers En-Vau.

Sur le site du Frioul, le Parc national a accompagné comme chaque année un chantier de bénévoles piloté par l'association Alpes de Lumière, mandatée par le Conservatoire du littoral, qui a réalisé des travaux à hauteur de 39 118 € en 2018. Ces travaux ont concerné :

- Calanque de Morgeret : création d'emmarchements en pierre, mise en place de murets, reprise d'un mur de soutènement
- Fort de Ratonneau : reprise du sentier d'accès au fort
- Cap Frioul : reprise du soutènement de la piste

561 hectares, c'est la surface cédée par la ville de La Ciotat au Conservatoire du littoral à titre gratuit le 13 décembre 2018 portant la superficie des terrains du Conservatoire du littoral dans le Parc national à 2077 ha. Le Conservatoire devient ainsi le 1^{er} propriétaire public du Parc national des Calanques !



Restauration d'un sentier du Frioul lors d'un chantier de bénévoles organisé par l'association Alpes de Lumière

▷ Restauration du patrimoine bâti

#Focus : restauration de la Villa Marine

Nos partenaires agissent : le Conservatoire du littoral, propriétaire d'une grande partie des espaces naturels du Frioul, a étudié en 2018 la faisabilité de restauration et valorisation culturelle de la Villa marine. Ce bâti, situé face à la mer sur la piste d'accès à la calanque de Saint Estève et l'hôpital Caroline offre une vue spectaculaire sur Marseille et un potentiel certain pour l'accueil de petits groupes de visiteurs.



▷ Réhabilitation du Sémaphore de Callelongue

Le sémaphore de Callelongue se profile à la pointe de Callelongue, surplombant la calanque du même nom, le littoral des Calanques et les îles Maire et l'archipel de Riou. Édifié autour de 1860, il va être géré par la Marine, puis inoccupé et abandonné. Il sera finalement déclassé en 1997 et laissé à l'abandon.

Il constitue un bâtiment emblématique tant par sa localisation (proximité du GR), que par son appropriation locale. Depuis le 1er janvier 2016, le site a été mis à disposition du Parc national par l'État qui en assure la gestion.

Suite à la première tranche de travaux de mise en sécurité et de démolition réalisée en 2016-2017, les travaux de réhabilitation ont repris en octobre 2018 pour finaliser le confortement et la réfection de la toiture, et la réalisation des enduits intérieurs et extérieurs. A l'issue de ce chantier, un mât de la taille du mât original (12m) sera réinstallé pour accueillir les relais téléphoniques installés provisoirement aux abords du bâtiment. Le chantier devrait durer 6 mois.

Deux héliportages ont été effectués en octobre et décembre pour l'approvisionnement du chantier et l'évacuation des gravats de démolition (toiture et ruines du bâtiment extérieur).

306 000 €

montant des travaux

30% : subvention du Conseil Départemental des Bouches du Rhône

30% : subvention Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire



Rénovation du sémaphore de Calleglongue



TÉMOIGNAGE



Guy Barotto est président du Comité d'intérêt du quartier Callelongue-Marseilleveyre, il réagit à la reprise des travaux du sémaphore

38

“ Avec la grotte Saint-Michel d'eau douce, le sémaphore est un symbole fort de notre calanque. Des civils ont habité le sémaphore et certaines familles qui vivent toujours dans la calanque y ont séjourné. L'attachement des habitants est donc très fort.

Malheureusement laissé à l'abandon, puis squatté, le sémaphore était fortement dégradé au moment de la création du Parc national. La pétition lancée par le CIQ de Callelongue et Marseilleveyre a néanmoins permis de faire évoluer les choses. Les équipes du Parc national se sont rapidement saisies de la question en réalisant une première tranche de travaux pour mettre en sécurité le site.

Nous sommes aujourd'hui très satisfaits de la reprise des travaux. Le sémaphore constitue une vigie naturelle. Une fois rénové, le sémaphore pourrait être utilisé à des fins de surveillance du territoire, pour repérer des départs de feu par exemple ou des actes de braconnage en mer. Tout cela contribue à améliorer la sécurité des habitants et à protéger notre environnement.

”

► Restauration du patrimoine agricole de Sainte Fréouse

Le site de Sainte Fréouse, propriété du Conservatoire du littoral sur la commune de La Ciotat, est géré par le Parc national des Calanques. Il est particulièrement remarquable en raison de son paysage, fortement marqué par le caractère agropastoral issu de pratiques anciennes. Aujourd'hui abandonnées, ces activités traditionnelles ont façonné les versants du site pour y créer des zones cultivables en optimisant l'espace. Ainsi, de nombreuses restanques, soulignées par des murs de soutènement en pierre sèche, s'étagent sur les pentes aujourd'hui couvertes de végétation. Les murs ont fait l'objet d'une restauration dans le passé via un chantier d'insertion (Les Jardins de l'Espérance).

Pour maintenir la lisibilité de ces ouvrages dans le paysage, le Parc a décidé de pro-

céder à la réouverture du milieu sur l'ensemble des terrasses qui se trouvaient envahies par la végétation. Les travaux ont été réalisés par l'Office national des forêts dans le cadre d'un marché à bon de commande conclu entre le Parc et l'ONF. Ces travaux, qui s'élèvent à 22 000 €, ont bénéficié d'une subvention de la DREAL à hauteur de 16 000 €.

Le paysage du site a aujourd'hui retrouvé sa dimension agricole, avec la mise en valeur de la terrasse et des oliviers qui s'y trouvent et qui ont été libérés des espèces buissonnantes. Cette action est amenée à connaître un prolongement avec un renouveau de l'activité agricole par le biais d'un appel à projet. La nature du projet reste à définir (oléiculture, culture sèche...).

► Restauration des trémies de la pointe Cacau

L'ossature de pierre des trémies de la pointe Cacau offre un cadrage vertigineux sur le paysage alentours. Ces bâtiments, dont on ne connaît toujours pas bien l'époque de construction et le fonctionnement sont des éléments marquants du territoire et de son histoire. C'est en 1720 que commence l'exploitation de la pierre de Cassis à la pointe Cacau. Au milieu du 19^e siècle sont construits deux bâtiments portant trois trémies qui servaient à charger les bateaux qui transportaient les matériaux de construction.

En 2016, sous l'impulsion de l'architecte Rudy Ricciotti – habitant du territoire et passionné de cette histoire – le Parc national des Calanques et le Conservatoire du littoral ont organisé la réalisation de la res-

tauration de ces structures bâties inaccessibles aux véhicules.

C'est l'association Alpes de Lumière, experte dans la restauration du patrimoine, qui a été chargée des travaux. Pour conserver tous les patrimoines : le paysage, les hémidactyles (petits geckos locaux) et les plantes protégées, et bien sûr cette œuvre architecturale témoin de la dureté du travail de l'époque, un dialogue fructueux a été instauré avec notamment les regards experts de la DREAL et de l'Architecte des bâtiments de France.



Incendie de la Mounine

Réduire les risques

► Protection contre le risque incendie

► Mise en œuvre du Plan de massif

Un plan pour limiter le risque

Le Plan de massif des Calanques validé en 2017 recense l'ensemble des actions nécessaires à la protection du massif contre les incendies pour les 10 prochaines années. Son application doit permettre non seulement de limiter le risque d'incendie mais aussi d'améliorer les conditions d'intervention et de sécurité face aux feux. Il comprend pour ce faire un phasage et une priorisation des actions, parmi lesquelles l'implantation d'une vigie sur le Mont Carpiagne figure en tête de liste. Cette dernière répond à un déficit de couverture du massif par le réseau de vigie actuel qui ne permet pas la détection précoce de certains feux.

Le Parc national conserve un haut niveau d'engagement dans la mise en œuvre du Plan de massif pour tout à la fois améliorer sa protection vis-à-vis du risque incendie de forêt, et assurer la meilleure intégration des enjeux écologiques et paysagers dans les projets d'aménagement.

Mise en place d'une vigie temporaire au Mont Carpiagne

L'année 2018 a été marquée par la prise en charge de la maîtrise d'ouvrage du Plan de massif par la Métropole Aix-Marseille Provence et l'initiation des projets identifiés comme prioritaires.

Une première expérimentation a ainsi été menée via l'installation d'une vigie temporaire au sommet du mont Carpiagne entre le 24 juillet et le 5 septembre grâce à la mobilisation conjointe du SDIS, du bataillon des marins-pompiers de Marseille, des forestiers sapeurs du Conseil départemental et des services techniques de la ville de Marseille et de la Métropole.

Son emplacement précis a fait l'objet d'un groupe de travail, de visites de terrain, d'une étude naturaliste assurée par le Parc national pour limiter au maximum son impact paysager et écologique. Le caractère atypique de la saison estivale 2018 n'a pas permis l'observation de départs de feux dans le secteur couvert par la vigie. L'expérience sera renouvelée en 2019.

0

journée classée en risque rouge (et donc aucune fermeture de massif) au cours de la saison estivale 2018.

► Retour sur l'incendie de la Mounine

Une réponse efficace des services de secours

Le 14 septembre 2018, deux hectares de la calanque de la Mounine étaient victimes d'un incendie causé par un feu de bivouac. Repéré au petit matin par un agent du Parc national, le feu a pu être rapidement maîtrisé. Sous le commandement du Bataillon de marins-pompiers de Marseille (BMPM), les moyens conséquents déployés par le BMPM, la sécurité civile et le SDIS 13 ont permis de contenir le feu rapidement, malgré des conditions d'intervention difficiles sur ce secteur littoral peu accessible. La situation était maîtrisée dès la fin de la matinée.

Les agents du Parc national sont intervenus en support pour conseiller les services d'intervention sur l'accès au secteur, assurer la fermeture des sentiers et infor-

mer les populations de Sormiou et de Calnelongue se trouvant hors de portée d'un feu rapidement maîtrisé.

Le suivi écologique du site

Suite à l'incendie, les agents du Parc national se sont rendus sur site pour un premier bilan des impacts écologiques. Le feu a essentiellement touché un secteur de pins anémomorphisés d'une grande valeur paysagère. Les plantes protégées présentes en périphérie directe de l'incendie tels l'astragale de Marseille, le plantain à feuilles en alène, la thymélée tartonnaire et le faux statice nain semblent avoir été épargnées. Des effets potentiels à plus long terme, induits notamment par l'utilisation de l'eau de mer pour éteindre le feu et l'érosion causée par la mise à nu du sol, restent à surveiller.



Les pins anémomorphisés de la Mounine après l'incendie

▷ Surveillance et limitation des apports polluants en mer

▷ Suivi du dossier Altéo

L'engagement d'un suivi exigeant du dossier Altéo

Le Conseil d'administration du Parc national s'est engagé à tenir une position de forte exigence sur le dossier ALTEO, dans le but de tendre vers un rejet en mer zéro polluant.

L'ensemble des instances de gouvernance et l'équipe technique du Parc national restent mobilisés et tout particulièrement vigilants à ce que, sous le contrôle de l'État, les prescriptions énoncées dans l'arrêté préfectoral soient strictement respectées.

Le Conseil d'administration s'est engagé en 2015 à instaurer un échange annuel direct avec la direction du groupe ALTEO. Cette visite des administrateurs du Parc national s'est déroulée le 17 juillet 2018 à Gardanne, avec visite du chantier de construction d'une station de traitement complémentaire.

Enfin, le Parc national assure un rôle actif dans l'animation et le secrétariat technique du CSIRM (comité de surveillance et d'information sur les rejets en mer), instance scientifique installée pour garantir l'indépendance de l'expertise et la transparence de l'information. Le CSIRM a pour tâche d'analyser les protocoles scientifiques et les calendriers envisagés par l'industriel pour la réalisation des programmes d'études et de suivi imposés par l'AP, d'assurer un suivi critique sur la mise en œuvre de ces programmes et de rendre un avis sur les résultats obtenus.

En outre, le Parc national participe au Comité de suivi de site (2 réunions en 2018),

instance de dialogue sur l'activité de l'usine ALTEO de Gardanne, ainsi qu'à sa nouvelle sous-commission « mer ».

L'arrêté préfectoral ICPE réformé en 2018 suite à la décision du tribunal administratif

Suite au recours d'associations de protection de l'environnement, le tribunal administratif de Marseille a pris la décision de réformer l'arrêté préfectoral ICPE du 28 décembre 2015, en réduisant le délai de dérogation au 31 décembre 2019 et en demandant au préfet de réduire les valeurs limites d'émission, qui ont fait l'objet d'un arrêté du 20 juillet 2018. En outre, ALTEO a été enjoint de réaliser une étude d'impact sur les effets cumulés de l'usine de Gardanne et du site de stockage de Mange-Garri.

Le suivi de la qualité du rejet

Les résultats des contrôles inopinés réalisés par l'État de janvier à octobre 2018 montrent que l'exploitant respecte les valeurs limites fixées par l'arrêté, modifiées à la baisse en juillet 2018. Un seul dépassement a été constaté correspondant à la DBO5, paramètre qui ne pose pas de problème en mer.

Ces résultats confirment l'efficacité des installations de traitement mises en place en 2015 (unité de filtration sous-pression avec adjuvant à base de chaux). Les améliorations complémentaires ont été obtenues par optimisation des procédés, notamment grâce au traitement du flux d'oxalate.

La qualité des eaux rejetées est déjà net-

tement meilleure que celle autorisée. Sur les 3 paramètres sous dérogation, la teneur en fer est déjà conforme aux normes et celles de l'aluminium et de l'arsenic sont proches des normes.

La construction en 2018 de la station de traitement complémentaire

Le Conseil d'administration du Parc national avait demandé en 2014 l'installation d'un traitement complémentaire de l'effluent. Les études et les pilotes industriels ont permis à ALTEO de confirmer en 2017 l'efficacité du traitement CO₂ pour le pH, l'aluminium et l'arsenic. L'industriel a engagé en 2018 la construction d'une station de traitement complémentaire au CO₂. La station est quasi achevée et devrait être mise en activité au cours du premier semestre 2019.

Ces actions conduiront à mettre aux normes internationale et nationale le rejet en mer mi-2019, à l'exception des paramètres Demande Biologique en Oxygène (DBO₅) et la Demande Chimique en Oxygène (DCO). ALTEO doit ainsi encore tester des solutions techniques pour se conformer à la mise aux normes de la DCO et DBO₅, bien que les experts considèrent qu'en l'état actuel cette question est secondaire et non-préoccupante, ces normes étant faites pour des rejets dans des milieux disposant d'une réserve limitée d'oxygène, alors que cela ne représente pas un facteur limitant dans l'environnement du rejet en mer.

La mise en œuvre d'un programme de suivi de l'impact environnemental et sanitaire des rejets, sous le contrôle indépendant du CSIRM

Les travaux du CSIRM en 2018 se sont concentrés sur l'examen de la première version du « Bilan Intermédiaire 2017 » remise par l'industriel, en application de l'arrêté préfectoral, portant sur les résultats des mesures effectuées en 2016 et 2017. Ce Bilan est constitué par neuf tomes (entre 100 et 1000 pages chacun !), por-

tant :

- sur le suivi de la qualité des Eaux ;
- sur la bioaccumulation des métaux par les moules ;
- sur les concentrations des métaux dans les poissons ;
- sur la caractérisation physico-chimique et l'activité écotoxique des sédiments ;
- sur le benthos des substrats meubles et durs ;
- et sur le compartiment « hydrotal-cites », dont l'étude a été finalisée en juin 2018, en raison de sa complexité.

L'ensemble des résultats vise à répondre aux quatre objectifs principaux définis par l'arrêté préfectoral, suite à l'avis conforme du Parc national :

1. Étudier le devenir de l'effluent liquide résiduel dans le milieu marin ;
2. Évaluer l'impact du rejet liquide résiduel sur la qualité de la colonne d'eau ;
3. Suivre l'évolution de la contamination métallique des poissons pêchés dans la zone d'influence du rejet et réaliser une évaluation du risque sanitaire lié à leur consommation ;
4. Apprécier l'évolution spatiale et temporelle de l'emprise du dépôt de résidus de bauxite et de ses impacts.

Suite à un long processus de travail animé par la référente « écologie marine » du Parc national des Calanques avec le Président du CSIRM Pierre BATTEAU, le CSIRM a produit un « premier avis » (3 août 2018), qui précise notamment ses attentes en termes d'amélioration de cette première version du Bilan produite par ALTEO. Une liste de préconisations techniques a été alors adressée par le préfet à l'exploitant industriel, ayant pour objectif de l'amener à produire une deuxième version de ce premier Bilan intermédiaire, plus approfondie et aboutie en termes d'interprétation de données.

En effet, suite à son analyse du premier bilan intermédiaire, tout en reconnaissant l'ampleur et la qualité globale du suivi

effectué, ainsi que l'effort de recherche important réalisé par ALTEO, le CSIRM a recommandé à l'exploitant de poursuivre l'effort d'intégration et interprétation des données, en particulier par une confrontation des résultats produits avec les éléments de référence disponibles, notamment sur le volet « qualité des eaux », incluant la modélisation.

Qualité des eaux et modélisation : les résultats du suivi de la qualité des eaux laissent encore ouvertes à ce stade des incertitudes qu'il faut lever afin de répondre plus clairement aux objectifs de l'arrêté concernant le devenir de l'effluent liquide et son impact sur la qualité de la colonne d'eau.

Le CSIRM considère que les volets concernant les campagnes de pêche et l'évaluation de la contamination des moules (caging), le sédiment et les communautés benthiques de substrats meubles et durs, ont été réalisés globalement de manière satisfaisante.

Risque sanitaire : En particulier, les résultats montrent que la contamination métallique des poissons pêchés dans le canyon de Cassidaigne n'entraîne pas de risque sanitaire plus élevé que celui estimé dans les études de l'alimentation totale (EAT2) et la population de grands consommateurs de produits de la mer (CALIPSO) et ceci pour l'ensemble des éléments traces métalliques considérés.

Communautés benthiques : le suivi des communautés benthiques a mis en exergue une évolution de la qualité du rejet qui laisse augurer une diminution de son impact environnemental. Les échantillons de sédiment prélevés présentaient tous des organismes vivants, alors que les études précédentes faisaient état, par endroits, de sédiments dépourvus de vie animale. Les communautés de foraminifères (organismes unicellulaires particulièrement sensibles au stress d'origine

chimique) n'ont pas montré de perturbations. Moins d'un an après l'arrêt des rejets solides, ces communautés vivantes ont présenté des caractéristiques de peuplements en phase de recolonisation. Ces résultats attestent d'une amorce de restauration visible du milieu et permettent de regarder avec une certaine confiance l'évolution des fonds du canyon.

Hydrotalcites : En 2018, la question de la formation des hydrotalcites (hydroxydes doubles de Mg et d'Al) et de leur piégeage/relargage des métaux présents dans l'effluent est encore d'actualité. Lors de l'arrivée de l'effluent en mer se forment en effet des concrétions, responsables de la formation d'un massif de dimensions importantes au niveau de l'exutoire (14 m x 7 m, avec des « cheminées » qui peuvent atteindre plusieurs mètres de hauteur !), ainsi que des particules, qui sont entraînées dans le panache de diffusion du rejet. Le suivi de ce compartiment a été abordé par le biais d'une étude réalisée par l'équipe de Chimie Environnementale du MOI (UAM). Cette problématique a cependant vocation à être dépassée dès 2019 car, dans la perspective de la modification de la composition de l'effluent ALTEO d'ici fin 2019, la formation de concrétions d'hydrotalcite à l'exutoire, si elle est encore possible, sera bien moindre. Il est plus probable que les concrétions vont progressivement se dissoudre et disparaître, et relarguer à terme l'ensemble des métaux incorporés.

Il sera toutefois important de surveiller le devenir des hydrotalcites anciens au-delà de la date d'un rejet aux normes, afin d'évaluer l'évolution du relargage.

► Lutte contre les pollutions marines accidentelles

Entre fin octobre et mi-novembre, le Parc national des Calanques a fait face à un épisode de pollution aux hydrocarbures. La mobilisation générale a permis d'éviter le pire...

Collision au large de la Corse

Le 7 octobre 2018, l'Ulysse et le CSL Virginia entraient en collision au large de la Corse, entraînant la formation de nappes d'hydrocarbure en mer. Les heures suivant l'accident, la mobilisation des services de l'État en mer a permis de limiter, depuis la mer, les risques pour l'environnement. Des galettes d'hydrocarbure ont néanmoins atteint les côtes varoises à partir du 16 octobre, entraînant la fermeture des plages et de certains ports.

Le Parc national en alerte

En veille dès les premières arrivées de résidus sur le littoral varois, le Parc national est entré en veille renforcée dès le 23 octobre, après avoir reçu une alerte de la Préfecture Maritime sur la présence de résidus à près de 10 milles marins des côtes marseillaises. Les 25 et 26 octobre, des galettes d'hydrocarbures sont finalement repérées au large de Riou, En-Vau et du Cap Canaille. Ces observations, transmises à la Préfecture, permettent la mise en place d'un dispositif de gestion de crise piloté par le Préfet et impliquant différents services de l'État et des collectivités. Le 27 octobre un navire dépollueur missionné par la Préfecture Maritime intervient au sud de Riou pour contenir une nappe.

Mobilisation des services de l'État et des collectivités

Du 23 octobre à début décembre, les gardes du Parc national ont apporté leur soutien à l'ensemble des forces vives mobilisées sur le terrain sous l'autorité du Préfet : pompiers, militaires, agents des services techniques des collectivités...

A partir de mi-novembre, le retour sur les côtes de résidus d'hydrocarbures significatifs a été écarté. Le 16 novembre, sous coordination de la DDTM, la société Le Floch Dépollution missionnée par l'assureur du navire pollueur commence le nettoyage des sites recensés par le Parc et termine définitivement les opérations le 12 janvier 2019.

Vers une action en justice

Le Parc national des Calanques engage une procédure judiciaire en commun avec les autres services de police en mer, ainsi qu'une demande d'indemnisation des frais en matériels et personnels engagés pour la gestion de cet événement.

#FOCUS : formation au plan «pollution-marine» POLMAR

Hasard du calendrier, le Parc national participait à une formation et exercice POLMAR Terre à Cassis du 2 au 4 octobre 2018 (soit 3 jours avant la collision de deux navires au large de la Corse) aux côtés des services de la Préfecture (Secrétariat Générale, SIRACEDPC, DIRM, DDTM13, Sécurité Civile), le SDIS13, la Métropole Aix-Marseille-Provence, la municipalité de Cassis et sa Réserve Communale de Sécurité Civile. Cette formation-exercice aura permis aux acteurs locaux, et notamment aux personnels du Parc national, de se mettre en condition d'anticiper et d'organiser rapidement les interventions pour limiter les impacts sur le littoral des Calanques.



Les gardes du Parc national ont assuré une présence en mer à chaque fois que les conditions météo le permettaient. Objectif : déceler l'arrivée des pollutions et ainsi d'orienter les mesures de protection du littoral et les opérations de nettoyage.



47

Le Parc national a procédé à des échantillonnages systématiques, sur chaque site pollué. Ceux-ci serviront à porter l'affaire en justice et demander réparation aux responsables de la pollution.



Les agents du Parc national sont intervenus en renfort et soutien logistique aux opérations de nettoyage assurées par les services de l'Etat et des collectivités.



Déployer le caractère du Parc national au cœur des plans d'aménagement

Le caractère si particulier du Parc national des Calanques a fondé et fonde encore aujourd'hui l'attachement des populations à le protéger. Il est en grande part lié à la composition de ses paysages naturels terrestres et marins, faits de contrastes, façonnés par une tectonique et une érosion intenses et par une occupation humaine ancienne. Le bâti s'y est installé traditionnellement de manière discrète, puis de manière plus agressive depuis la fin du XIX^e siècle, en particulier au niveau des franges. La préservation de l'héritage exceptionnel que constitue le territoire des Calanques nécessite la mise en place et le partage d'une culture du paysage entre les acteurs de l'aménagement, qu'ils soient publics ou privés, aux fins d'intégrer le respect de l'esprit du Parc national au cœur des projets d'aménagement.

▷ Élaboration d'outils centrés sur le paysage

► Réalisation d'un Plan de paysage sous-marin

Le Parc national des Calanques est lauréat de l'appel à projet Plan de paysage 2017 du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire pour la réalisation du plan de paysage sous-marin.

Les paysages sous-marins sont marqués par une très grande diversité : canyons sous-marins du Planier et de la Cassidaigne, grottes sous-marines, tombants marins, herbiers de posidonie... Cette diversité de paysages permet une biodiversité extrêmement riche et attire une forte activité de plongée sous-marine (125 000 plongées en 2009 sur les 100 sites de plongée de la ville de Marseille).

Le plan de paysage sous-marin s'est donné comme objectif de rendre acces-

sible et perceptible ce qui se cache sous la surface des espaces marins du Parc national, pour une meilleure appropriation et une meilleure compréhension des enjeux de préservation à l'échelle de la métropole marseillaise.

La réalisation de ce plan de paysage a débuté en avril par le recollement auprès des différents acteurs de la mer de toutes les données sectorielles concernant les milieux sous-marins. Trois ateliers ont été conduits en juillet, septembre et novembre pour partager les points de vue autour des dynamiques à l'œuvre sur le territoire et les enjeux pour les années à venir.

► Suivi des documents d'urbanisme

En tant que personne publique associée, le Parc national des Calanques a été sollicité pour émettre un avis sur le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) porté par la Métropole Aix-Marseille-Provence sur le territoire du CT1 Marseille Provence.

En 2018, un premier avis a été rendu sur la version 3 du document. Le projet arrêté par le Conseil de Métropole en juin 2018 a été analysé durant l'été et soumis à avis du conseil d'administration en octobre. Cet avis fait part des éléments de compatibilité avec la charte du Parc national qui ont été intégrés au document, mais énonce également plusieurs points de vigilance (remarques sur les OAP de Luminy et du Bestouan, demande de suppression des emplacements réservés en

cœur de Parc, demande de suppression d'une parcelle constructible en cœur de Parc, remarques sur les zonages au Frioul...).

En parallèle au PLUI, la Métropole a lancé la révision du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) sur le même périmètre du CT1 Marseille Provence. Ce règlement fixe les conditions d'implantation des publicités, enseignes et préenseignes. La publicité est interdite strictement dans le périmètre du cœur de Parc. La participation du Parc national en tant que personne publique associée a permis d'étendre cette interdiction à l'ensemble du périmètre de l'aire d'adhésion ainsi qu'aux espaces en covisibilité directe avec les massifs du Parc national. Le RLPi sera soumis à enquête publique avant approbation dans le courant 2019.

► Formation paysage au Frioul

Le plan de paysage du Parc national, approuvé en 2016 par le conseil d'administration du Parc national, identifie l'organisation de formations permettant une meilleure appréhension des paysages comme une action importante.

En lien avec la DREAL PACA qui a proposé de bénéficier des jours de présence de son paysagiste conseil, deux journées de "formation action" ont été organisées en octobre 2018 avec Alain Freytet, paysagiste doté d'une grande expérience dans l'aménagement des espaces naturels. Elles avaient pour objectif de partager les grandes clés de la démarche paysagère sur les Parcs nationaux, de transmettre

les bases de la reconnaissance sensible et de l'analyse paysagère, d'aborder les facteurs d'évolution et les dynamiques des paysages, de travailler sur les intentions paysagères et leur traduction en schémas, et de sensibiliser à l'intégration paysagère des projets d'aménagement.

Les services de la Ville de Marseille, de la DREAL et les agents du Parc national ont pu suivre cette formation et partager ensemble un diagnostic et des orientations autour de la plaine du pavillon Hoche au Frioul.

12 personnes formées durant deux jours pendant la formation paysage

► Mise en valeur des franges ville-nature

Au niveau des franges entre la ville et la nature, les portes d'entrée au Parc national, qu'elles soient majeures ou secondaires, concentrent d'importants enjeux : points d'arrivée et de concentration de publics divers à la recherche d'informations, voire de services, lieux de passage et zone de transition entre la ville et la nature. Elles doivent permettre d'opérer chez le visiteur un changement de perspective avec

l'entrée dans l'espace naturel protégé. Aujourd'hui peu qualifiées, peu lisibles et souvent encombrées d'aménagements hétéroclites, les portes d'entrée du Parc national ne remplissent pas leurs fonctions. Leur aménagement pour la bonne prise en charge des visiteurs du Parc national est une priorité pour les prochaines années.

► Résorption des points noirs paysagers

Le plan de paysage du Parc national des Calanques, validé en 2016, s'articule autour de trois grandes ambitions, au rang desquels figure le désaménagement du cœur de Parc national. Cette ambition vise à « réduire les impacts des aménagements superflus passés et futurs, terrestres et marins ».

Malgré tous les outils de protection, le territoire du Parc national a souffert de nombreux aménagements publics et privés réalisés depuis des années et encore jusqu'à ce jour. Ils font aujourd'hui « partie » du paysage mais un certain nombre d'entre eux constituent des points noirs paysagers. Ils peuvent être définis comme tels car ils ressortent du paysage, ne semblent pas à leur place, sont disproportionnés ou inadaptés, et ont tendance à le banaliser ou l'enlaidir.

Réalisation d'un inventaire

Le Parc national des Calanques a lancé en 2018 la réalisation d'un inventaire des dépôts anciens et aménagements obsolètes sans usage, répondant à la définition de points noirs paysagers. Outre les dépôts de toutes sortes, il s'agit d'aménagements obsolètes (bâti, signalétique...), de tags, qui peuvent être nombreux sur certaines zones du Parc. Ont été ciblés en particulier : les zones les plus fréquentées du Parc national, les terrains du Conservatoire du littoral, dont le Parc est co-gestionnaire. Cet inventaire permettra de mener des opérations de nettoyage en 2019, en lien avec les propriétaires gestionnaires, et avec l'appui financier de la DREAL PACA qui a apporté une subvention de 20 000€ au projet.

232 points noirs paysagers

ont été recensés et caractérisés en 2018, dont :

48 anciens dépôts

123 anciens aménagements sans usage

61 tags



La nature à partager

Définir et mettre en œuvre une stratégie d'accueil

- ▷ Suivi de la fréquentation et prospective p.55
- ▷ Entretien et mise en œuvre d'une signalétique p.56
- ▷ Gestion des sentiers p.57

Améliorer les conditions d'accès au Parc national

- ▷ Réalisation d'un schéma d'accès p.59

Organiser les activités de loisirs

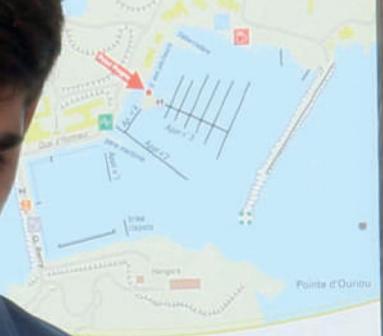
- ▷ Schéma d'organisation des sports et des loisirs de nature p.61
- ▷ Schéma global de mouillage p.64
- ▷ Commission escalade p.65
- ▷ Manifestations sportives p.65

Créer de nouvelles opportunités de vivre le lien aux Calanques

- ▷ A l'École des Calanques p.67
- ▷ Aires marines éducatives p.68
- ▷ Edu' calanques 2018-2020 p.71
- ▷ Exposition sur les canyons p.72
- ▷ Résidences à la Fondation Camargo p.73
- ▷ Webdocumentaire « archéologie d'une marge » p.75



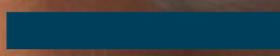
Havre de Margeret
Plage de Margeret
7
Plage du Grand Soufrière
Digue Berry
Baie du Grand Soufrière



Déchets collectés sur le Point Propre

- Boite à ordures
- Boite à verre
- Boite à papier
- Boite à plastique
- Boite à métal
- Boite à verre cassé
- Boite à déchets dangereux
- Boite à déchets verts
- Boite à déchets électroménagers
- Boite à déchets électroniques
- Boite à déchets de construction
- Boite à déchets de jardin
- Boite à déchets de cuisine
- Boite à déchets de toilette
- Boite à déchets de pharmacie
- Boite à déchets de beauté
- Boite à déchets de bricolage
- Boite à déchets de peinture
- Boite à déchets de produits chimiques
- Boite à déchets de produits inflammables
- Boite à déchets de produits explosifs
- Boite à déchets de produits radioactifs
- Boite à déchets de produits toxiques
- Boite à déchets de produits corrosifs
- Boite à déchets de produits irritants
- Boite à déchets de produits allergènes
- Boite à déchets de produits nocifs
- Boite à déchets de produits dangereux
- Boite à déchets de produits polluants
- Boite à déchets de produits nocifs à l'environnement
- Boite à déchets de produits nocifs à la santé
- Boite à déchets de produits nocifs à la sécurité
- Boite à déchets de produits nocifs à la propriété
- Boite à déchets de produits nocifs à la réputation
- Boite à déchets de produits nocifs à l'économie
- Boite à déchets de produits nocifs à la culture
- Boite à déchets de produits nocifs à la société
- Boite à déchets de produits nocifs à l'humanité

Conservatoire du littoral
VILLE DE MARIENS
www.mariens.fr



Définir et mettre en œuvre une stratégie d'accueil

▷ Suivi de la fréquentation et prospective

► Une étude quantitative et qualitative pour connaître la fréquentation du Parc national

Au vu des enjeux du Parc national (périurbanité, surfréquentation), il est nécessaire de connaître précisément les volumes et les modalités de fréquentation du territoire. Pour ce faire, une étude, quantitative et qualitative, s'affranchissant des contraintes géographiques via le recours à des technologies dématérialisées, a été déployée dès 2016, grâce aux protocoles suivants :

- une collecte quantitative, via le protocole Flux Vision Tourisme, développé par Orange, d'analyses des connexions téléphoniques
- une collecte qualitative, via un sondage en ligne et des enquêtes de terrain, pilotée par le cabinet spécialisé Altimax.

Ce double travail a été mené avec l'appui étroit, technique et financier, de Provence Tourisme.

► Nouveautés 2018

L'Agence française pour la biodiversité et plusieurs Parcs nationaux ont rejoint l'étude via un contrat groupé avec Orange. Intégré dans ce dispositif interparcs, le Parc national des Calanques a toutefois conservé la spécificité de son protocole d'enquête : étude sur 12 mois, définition de 5 infrazones, suivi de la mobilité interzones, double décompte du temps de présence minimum (1 heure et 3 heures).

En ce qui concerne le traitement des données, diverses évolutions ont eu lieu durant l'année :

- Amélioration de la connaissance des comportements de consommation téléphonique de population française générale par Orange ;
- Intégration des accords de roaming entre les opérateurs améliorant encore la connaissance des visiteurs étrangers (notamment au niveau européen) ;
- Réalisation de tests de terrain par le Parc national avec des téléphones identifiés, à terre et en mer, afin de préciser les zones de couverture des différentes antennes couvrant le Parc national.

Ces évolutions ont donné lieu à la mise en place d'une sixième infrazone (Cassis-Port Miou) permettant de mieux individualiser la fréquentation de cette porte d'entrée majeure.

▷ Entretien et mise en œuvre d'une signalétique

Le Parc national des Calanques est un territoire pratiqué de longue date par une multitude d'usagers et géré par une mosaïque complexe d'acteurs. La bonne visibilité du Parc national sur le terrain est un enjeu majeur, tant pour faciliter le respect de la nouvelle réglementation applicable dans le cœur de Parc national que pour la prise de conscience collective d'être dans un territoire d'exception. La signalétique est un des leviers importants permettant cette matérialisation du Parc sur le terrain. La signalétique doit également permettre de prendre en charge et d'accompagner les visiteurs depuis les portes d'entrée vers les sites les plus fréquentés.

► Pose de nouveaux panneaux

L'effort s'est porté en 2018 sur la consolidation des marchés à bon de commande permettant d'équiper le Parc national, ainsi que sur la reprise de la matérialisation du cœur de Parc, entamée lors de sa création. Ainsi, 32 panneaux ont été posés en 2018. Il s'agit principalement de balises de délimitation du cœur de Parc national, de panneaux d'accueil et de divers panneaux de rappel réglementaire ou d'orientation.

Les conditions sont réunies pour accroître en 2019 l'effort d'amélioration signalétique sur les portes d'entrée, ainsi que sur les sentiers d'accès aux destinations phare du Parc national.



Pose de panneaux par les gardes moniteurs du Parc national dans une zone de non-prélèvement

▷ Gestion des sentiers

Les visiteurs du Parc national, des simples touristes promeneurs aux randonneurs agueris, en passant par les sportifs spécialisés, utilisent le large réseau de sentiers existant sur le territoire des Calanques. Les sentiers balisés les plus fréquentés sont soumis à de fortes pressions de dégradations et nécessitent un entretien régulier, d'autant plus lorsqu'ils traversent des milieux sensibles. Sur certaines portions, des travaux lourds doivent être engagés afin de consolider l'assise du sentier et limiter la dispersion des publics dans l'espace naturel.

► Avancées 2018

En 2018, un comité de gestion des sentiers a été instauré entre les propriétaires publics et collectivités compétentes (Villes, Conseil départemental des Bouches du Rhône, ONF, Conservatoire du littoral) afin de recenser les points noirs et de coordonner l'action pour leur traitement. La prise en charge des principaux sites à problème (accès aux calanques de Port-Pin, En-Vau, Sugiton, Marseilleveyre) a été initiée par la conduite de diagnostics partagés. Les études devraient se poursuivre en 2019 pour permettre la réalisation des travaux à l'hiver 2019/2020 sur les sites concernés par le programme LIFE Habitats Calanques.

#FOCUS

Le milieu associatif se mobilise pour l'entretien des sentiers.

La mobilisation du milieu associatif pour l'entretien des sentiers est essentielle. En 2018, une convention liant le Parc national des Calanques, le comité départemental des Bouches-du-Rhône de la randonnée pédestre et l'association pour l'essor provençal – société des excursionnistes marseillais a été préparée pour reconnaître l'action des associations dans le balisage des sentiers et la réalisation de petits travaux d'entretien et pour organiser les modalités de collaboration.



32 panneaux posés en 2018

22% : le taux de dégradation sur les panneaux existants dues aux incivilités ou aux effets de l'air marin.



Croquis de la route de la Gineste, une des principales routes d'accès au Parc national © Amélie Vassal - PnCa

Améliorer l'accès aux principales portes du Parc national

▷ Réalisation d'un schéma d'accès au Parc national des Calanques - 2^e tranche

Le Parc national des Calanques a initié en 2016 l'élaboration d'un schéma d'accès à ses portes principales, portant pour la première tranche sur les portes de Sormiou-Morgiou, La Gardiole, Port-Miou et le littoral sud de Marseille. Le secteur de Luminy fera l'objet de préconisations en 2019. L'objectif de cette démarche, figurant dans les actions de la charte du Parc national, est d'améliorer les accès au Parc depuis la ville tout en préservant le caractère et l'esprit des lieux et en limitant les impacts de la fréquentation dans les espaces naturels.

▷ Un travail étroit avec les collectivités

Ce travail est conduit en copilotage avec la Métropole dans le cadre des orientations définies par le Plan de déplacements urbains et avec les communes et mairies de secteurs concernées. Il s'est déroulé sous forme d'ateliers de concertation associant les différents acteurs locaux représentant les riverains, les usagers, les activités économiques et les services institutionnels et techniques concernés par la gestion de ces sites.

Quatre orientations prioritaires sont ressorties de ces ateliers et des propositions qui en ont découlé :

- Maîtriser la fréquentation des espaces du cœur de Parc national
- Considérer le caractère habité du Parc national des Calanques
- Prendre en compte la réalité urbaine de l'environnement du Parc national des Calanques
- Prendre en compte les caractéristiques topographiques du Parc national des Calanques

► Concertation et présentation des résultats

L'année 2018 a été marquée par l'organisation des ateliers de concertation concernant le secteur du littoral Sud de Marseille, de la Pointe Rouge à Callelongue. Les propositions d'orientations ont été présentées aux élus en octobre suite à trois ateliers réunissant les acteurs locaux.

9 ateliers de concertation locale et 7 réunions interservices réunissant tous les acteurs techniques concernés par la gestion et l'aménagement ont été organisés depuis début 2018.



Organiser les activités de loisir

▶ Le schéma des sports

▶ Le Schéma de cohérence des sports et loisirs de nature

La diversité des pratiques de nature, à terre et en mer, et des enjeux patrimoniaux sur le Parc national, comme la bonne articulation avec les actions des gestionnaires et les autres enjeux territoriaux (accès, accueil, découverte, sécurité), nécessite une mise en cohérence des stratégies et des interventions.

La réalisation et la mise en œuvre d'un schéma des sports et loisirs de nature revêtent donc une importance stratégique, car elles permettront de clarifier les enjeux et les priorités au niveau global et de les articuler avec les niveaux spécifiques liés à chaque pratique dans une logique opérationnelle.

À ce titre, le schéma de cohérence des sports et loisirs de nature fait partie des grands projets structurants du plan d'action pluriannuel 2017-2021 adopté par le Parc. Son lancement en 2018 est aussi un des projets phares de l'année.

Objectif : aboutir à un schéma « sports de nature » qui allie de manière cohérente, sur la totalité du territoire du Parc national des Calanques, la préservation des espaces naturels remarquables et la pratique durable des activités sportives et de loisirs de nature, à terre et en mer.

▶ Un schéma de cohérence des sports, pour quoi faire ?

Le territoire du Parc national des Calanques est un terrain de jeu exceptionnel pour les amateurs de sports de nature. A la fois creuset historique de certaines activités et lieu où se développent des pratiques émergentes, les Calanques ne cessent d'inspirer. L'eau, le relief, les vents, le soleil, la force des paysages, la richesse de la biodiversité... tout dans les Calanques invite à faire corps avec la nature.

Le site n'en demeure pas moins fragile et l'accueil d'un grand nombre de pratiques sportives questionne légitimement tous ceux qui aiment ce territoire d'exception. L'intégrité des paysages, la préservation de la biodiversité sont en jeu. La question de

la bonne cohabitation entre les pratiques se pose également.

S'appuyant sur une forte démarche de concertation, le schéma des sports questionne l'accueil des pratiques sportives en recherchant à atteindre des équilibres autour de quatre logiques de cohérence entre :

- Les pratiques sportives et la préservation des milieux naturels ;
- Les différentes pratiques sportives ;
- Les pratiquants d'une même pratique sportive ;
- Les sportifs et les autres usagers du territoire : habitants, acteurs économiques, collectivités, etc.

► 2018 : lancement de la concertation et réalisation d'un diagnostic

Mi-décembre, suite aux échanges bilatéraux réalisés par La Pitaya, bureau d'étude missionné depuis l'été 2018, a eu lieu le 1^{er} temps d'échange de la concertation sur les sports de nature. Cette « Agora » s'est tenue dans le campus de Luminy et a rassemblé une centaine de professionnels, d'usagers acteurs du territoire, d'institutionnels et de propriétaires fonciers. Elle inaugure une série d'ateliers thématiques qui permettront de co-construire le schéma des sports de nature du Parc national.

En parallèle, un diagnostic socio-économique du territoire a été lancé. Il comprend notamment :

- un diagnostic économique par la consultation des professionnels « sports de nature » du territoire ;
- un diagnostic environnemental réalisé en interne au Parc national ;
- un diagnostic sociologique avec la mise à disposition d'un questionnaire en ligne pour les pratiquants, complété par l'analyse qualitative de l'étude de fréquentation Altimax / Verbatim ;
- des interviews d'une quarantaine de partenaires pour comprendre les logiques d'acteurs ;
- un séminaire interne d'échanges autour des sports de nature ;
- un benchmarking ;
- et une première « Agora » permettant d'échanger sur les enjeux, les priorités et les facteurs de succès du schéma des sports de nature.

► Les suites en 2019

La démarche se poursuivra en 2019 par :

- La restitution du diagnostic sur les acteurs des sports de nature (phase 1) ;
- L'organisation d'ateliers thématiques en petits groupes autour des pratiques émergentes, des manifestations sportives, de la gestion durable des activités, etc. (phase 2) ;
- La poursuite des échanges internes/externes ;
- La définition de scénarios opérationnels (phase 3) ;
- La fin de la démarche est attendue pour début 2020 avec la restitution du schéma de cohérence des sports de nature et la mise en œuvre opérationnelle des scénarios validés.

3 200 c'est le nombre de participants au questionnaire en ligne à destination des pratiquants des sports de nature.

40 entretiens individuels de partenaires externes et internes



Raskas Kayak



Team Malmousque



63

CAF Trail Vasile



Participants à l'Agora, réunion des acteurs des sports de nature

CT 13 FFME



Active Road

▶ Le Schéma global d'organisation des mouillages

▶ Enjeux

Les espaces marins du Parc national des Calanques constituent des zones de forte attractivité et de fréquentation croissante. Les activités nautiques particulièrement diverses qui s'y déroulent et y stationnent nécessitent d'être régulées afin d'en limiter les impacts sur la qualité des milieux marins, les paysages littoraux et le caractère de l'aire protégée.

À cette fin, l'établissement public a initié une large concertation avec les usagers, les collectivités locales et les services de l'État afin d'élaborer un schéma global d'organisation des mouillages à l'échelle du territoire. Ce schéma pour ambition de reposer l'ensemble des modalités d'accueil des activités nautiques au sein du Parc national.

▶ 2018 : lancement du processus d'élaboration

L'année 2018 a permis le lancement de ce processus d'élaboration. Deux séries d'ateliers ont été conduites, l'une par type d'usage, l'autre par territoire. De ces deux séries d'ateliers, est ressorti un diagnostic complet de l'utilisation du plan d'eau du territoire des Calanques, mis en regard avec les enjeux écologiques en présence. Les problématiques de conflits d'usages existants ont pu être identifiées ou confirmées, ainsi que les zones particulièrement sensibles. Un outil de cartographie participative dédié à l'information autour du schéma de mouillage a également été mis en ligne sur le site. Cet outil innovant a permis aux internautes de renseigner leurs pratiques de mouillages et ainsi contribuer à l'élaboration du diagnostic.

▶ Les suites

Le processus se prolongera en 2019, toujours dans le cadre d'une large concertation, avec une phase prospective, chargée d'identifier les réponses possibles aux enjeux identifiés et une phase de construction de scénarios permettant d'aboutir à une mise en œuvre opérationnelle.

64



Concertation autour du schéma d'organisation des mouillages

▷ Création de la Commission Escalade

La création d'une commission escalade du Parc national a été votée à l'unanimité le 4 juillet 2018 en Conseil d'administration. Cette commission a pour vocation d'instituer une instance de dialogue multipartite sur une pratique sportive hautement patrimoniale sur le territoire des Calanques. Les enjeux de la pratique, de sécurité et de préservation y seront abordés dans l'objectif de faire émerger une « politique escalade » co-construite à l'échelle du territoire.

Sa composition inclut les représentants de la pratique (Fédération française de montagne et d'escalade, Club alpin français, bureau des guides, syndicats socio-professionnels), les représentants des

propriétaires et gestionnaires publics et privés, les associations naturalistes et des observateurs associés (équipiers individuels, éditeurs des topoguides, Direction régionale et départementale des sports, Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, Conseil scientifique du Parc national).

Son fonctionnement s'appuie sur une séance plénière annuelle et la tenue de groupes de travail plus réguliers pour traiter de problématiques spécifiques, notamment les travaux d'équipement et le suivi de situations d'urgence technique en matière de sécurité, de biodiversité ou de gestion. La commission pourra émettre des avis consultatifs sur des questions dont le Parc national la saisira.

▷ Partenariats avec les organisateurs de manifestations sportives

▶ 40^e Marseille-Cassis

Le Parc national était partenaire de la 40^e édition de la course Marseille-Cassis. Un temps d'échange avec les organisateurs de la course a permis d'identifier les actions à mettre en place pour rendre cette édition anniversaire plus respectueuse du territoire d'exception qu'elle traverse. Des marges de progression ont également pu être identifiées pour les années à venir.

En amont de la course, le Parc national a tenu un stand au village du retrait des dossards. L'objectif était de sensibiliser les coureurs à la thématique des déchets abandonnés en bord de route lors des événements sportifs avec un message simple « Imprimez votre marque, ne laissez aucune trace ».

▶ Seconde édition de l'Odyssée Massalia, une course exemplaire

Organisée par la Team Malmousque et accompagnée par le Parc national, cette course de natation écoresponsable s'est tenue le 16 septembre 2018 autour de l'île Maire. En amont et suite à l'événement, un ramassage de déchets et une sensibilisation du public ont été proposés avec les agents du Parc national et de l'ARPE PACA et Un Océan de Vie de René Heuzey, Palana Environnement, Bio-Veyre !



Créer de nouvelles opportunités de vivre le lien aux Calanques

▷ A l'École des Calanques

Le programme « À l'école des Calanques » permet chaque année à des classes de primaire d'être accompagnées par les gardes moniteurs dans leur découverte du Parc national des Calanques et de ses patrimoines. Chaque classe a un garde moniteur référent. Elle bénéficie à minima d'une intervention en classe des gardes et d'une sortie dans les Calanques.

Sur l'année scolaire 2017/2018, une trentaine de classes ont pu être accompagnées. En dehors de ces 30 classes, le Parc national reçoit de nombreuses sollicitations qui sont réorientées vers les partenaires Educalanques.

Le premier semestre 2018 a également été l'occasion de préparer l'année scolaire 2018 / 2019 avec la mission ressource en science de l'Académie. Au printemps, un appel à projets a été publié à destination des enseignants afin de choisir les

30 classes qui bénéficieront de l'accompagnement du Parc national sur l'année scolaire. L'appel à projets s'adressait aux classes de CM2 et CM1 des écoles publiques situées à 1500 m du cœur du Parc national et aux écoles situées en réseau d'éducation prioritaire REP et REP+ des communes du Parc national, comme convenu dans le cadre de la convention avec la Préfecture à l'égalité des chances. Afin de favoriser l'accessibilité des classes des quartiers nord de Marseille, le Parc national a décidé cette année de prendre en charge les frais de transport de la navette du Frioul. Une réunion de rentrée scolaire et de rencontre entre les gardes moniteurs et les enseignants engagés dans le projet « À l'école des Calanques » s'est tenue fin septembre à Luminy pour discuter des projets pédagogiques pour chaque classe et programmer les interventions et sorties. Les projets ont alors pu démarrer.

30 classes de CM1 / CM2 accompagnées par le Parc national des Calanques chaque année.

▶ Les aires marines éducatives

Cette année quatre classes de primaire de Marseille (écoles de Bonneveine et de la Roseraie) et de la Ciotat (écoles Louis Marin et La Garde) ont été impliquées dans des projets d'aire marine éducative sur l'espace marin du Parc national des Calanques. Accompagnés par les agents du Parc national et ses partenaires (Mission sensibilisation de la ville de Marseille,

Mission sciences de l'Académie, Atelier bleu et Septentrion environnement), les enfants et leurs maîtresses ont découvert le milieu marin et sont partis à la rencontre de ceux qui s'y intéressent. Un travail d'investigation qui leur permet de proposer aujourd'hui des mesures en faveur de la protection du littoral.

▶ Un projet partenarial

Le Parc national des Calanques est référent et coordonne le projet d'Aire marine éducative du Muges à la Ciotat. Il est également partenaire des projets d'Aires marines éducatives du Bain des Dames et de la Fausse Monnaie sur Marseille dont la Mission information et sensibilisation Mer et Littoral de la Ville de Marseille assure la coordination. Cette première année d'expérimentation a été un succès. Elle a permis de sceller un partenariat fort entre le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement Côte Provençale, la base

nautique de la Ciotat, les écoles et le Parc national des Calanques.

Chaque classe a pu bénéficier de plus d'une dizaine d'interventions, animations et sorties à terre ou dans l'eau pour mieux connaître la mer, découvrir ses acteurs (pêcheurs, usagers, gestionnaires) et s'initier à la gestion d'un « petit parc marin ». Sur la Ciotat, le projet d'Aire marine éducative a bénéficié d'une subvention coup de cœur de la Fondation Nature et découverte attribuée au CPIE Côte Provençale pour l'animation du projet.

▶ Les écoles récompensées pour leur engagement

En cette fin d'année scolaire, les quatre classes situées aux abords du Parc national des Calanques ont soumis leur travail à l'Agence française pour la Biodiversité qui décerne le label « Aire marine éducative » pour reconnaître et mettre en valeur l'engagement des écoles dans ce processus de gestion participative du milieu marin. Examen réussi : les classes marseillaises et ciotadennes rejoignent la liste des 50 bénéficiaires du label ! Un succès pour les enfants, leurs maîtresses et l'ensemble des partenaires du projet !

#FOCUS : Les aires marines éducatives : un concept soufflé par les alizés

Les Aires marines éducatives sont des projets pédagogiques et écocitoyens de connaissance et de protection du milieu marin par des jeunes publics. Elles concernent des zones maritimes littorales de petite taille, gérées de manière participative par les élèves d'une école primaire. Née dans les îles Marquises, cette démarche se développe aujourd'hui en métropole. Le ministre Nicolas Hulot en a rappelé tout l'intérêt et l'originalité lors de sa récente visite à Marseille. Les avantages sont en effet nombreux : proximité, participation, investigation constituent le cœur de la démarche, permettant ainsi de développer la curiosité, la créativité et l'esprit critique des élèves.

TÉMOIGNAGE



Françoise Vidal est professeure des écoles à l'École Louis Marin de la Ciotat. Elle revient sur la participation de sa classe aux Aires marines éducatives.



Les élèves ont adoré travailler sur leur aire marine éducative. Ils ont eu l'occasion de faire certaines choses que l'on n'aurait jamais pu faire sans ce projet !

Travailler avec des microscopes, explorer des sentiers sous-marins... Ils ont été ravis ! Et j'ai appris presque autant de choses qu'eux ! Avec le Parc national et l'Atelier bleu, nous avons énormément travaillé sur la connaissance de l'aire marine du Mugel. Les élèves commencent maintenant à envisager des actions concrètes pour protéger le milieu marin. Les parents d'élèves ont également été surpris par le travail réalisé et par le degré d'engagement de leurs enfants sur le projet.





4 écoles du Parc national labellisées en Aire marines éducatives.

+ de 10 interventions auprès de chaque classe pour que les élèves apprennent à connaître le milieu marin et le littoral et se mette dans la peau de petits gestionnaires en herbe.

► Lancement du programme Educalanques 2018 -2020

En septembre 2018, le Parc national des Calanques a réitéré un appel à idées pour consolider et élargir la dynamique Educalanques. Le partenariat Educalanques vise à collaborer avec des structures compétentes et à co-construire dans le temps sur trois années des projets d'éducation à l'environnement.

► Vers de nouveaux objectifs

Pour la nouvelle génération Educalanques 2018-2020, les objectifs de l'établissement sont : d'étoffer l'offre pédagogique et de découverte disponible, de mettre «l'expérience de nature» au cœur de l'offre pédagogique et de découverte, d'encourager notamment la découverte en autonomie,

de toucher un plus large public en s'adressant davantage au grand public et aux visiteurs, d'encourager l'expérimentation de nouvelles approches pédagogiques, d'ouvrir le réseau à de nouveaux partenaires, enfin de faire connaître le réseau Educalanques et de diffuser ses outils et actions.

► Présentation des lauréats

Le jury de l'appel à idées composé de 12 membres s'est tenu le 18 octobre 2018 et a retenu 7 projets portés par des associations. Parmi les lauréats, on compte des associations membres du réseau au cours de la 1ère génération comme le Naturoscope, le CPIE Côte Provençale et les Petits débrouillards PACA, mais aussi de nouveaux membres comme les Jardins de l'Espérance sur la Ciotat, les Clés de la Cité groupés avec les Robins de Villes, l'ADAM 13 et Planète mer.

Le réseau Educalanques est aussi fort de la participation volontaire de structures et d'associations qui n'ont pas de projets financés par le Parc national mais qui souhaitent contribuer au réseau comme Abiho Calanques, le théâtre du Centaure,

le Muséum d'histoire naturelle pour n'en citer que quelques-uns. En fin d'année 2018, une nouvelle génération de projets Educalanques s'est engagée et le Parc national a conventionné avec les lauréats pour la mise en œuvre de leur projet sur une première année.

Au programme : des sciences participatives avec Biolit, des «rendez-vous avec la Biodiversité», des sorties nature à la découverte du patrimoine agricole sur le site de Sainte Frétoise, des randonnées découverte avec les accompagnateurs en moyenne montagne, des événementiels, mais aussi la création d'outils pédagogiques : un carnet d'enquête et d'observation et des fresques interactives de découverte des habitats des Calanques.

► Rencontre de lancement

Une rencontre de lancement du réseau s'est tenue le 13 décembre à Cassis à la Fondation Camargo réunissant tous les membres du réseau et les partenaires institutionnels. Cette rencontre a permis de faire connaissance, de présenter les pro-

jets de la nouvelle génération et d'amorcer le travail en intelligence collective avec une réflexion sur les actions communes prioritaires à conduire et à la programmation événementielle du réseau.

▷ Exposition *Plongée au cœur des canyons*

► Une exposition pour révéler des trésors profonds

Le Parc national des Calanques porte un projet d'exposition événement pour révéler au grand public la richesse des canyons sous-marins de Méditerranée. Celle-ci sera présentée pour la première fois au printemps 2020 à l'occasion du Congrès mondial de la nature. L'exposition partira ensuite en tournée dans divers lieux du littoral Méditerranéen. L'élaboration de

l'exposition repose sur un large partenariat technique et scientifique avec l'Agence Française pour la Biodiversité, des parcs naturels marins partenaires : golfe du Lion et Cap Corse, et un Comité scientifique composé des acteurs ayant été parties prenantes des campagnes d'exploration des canyons de Méditerranée menées ces 10 dernières années.

► 2018 : un important travail de préparation

L'année 2018 a été consacrée la conception du programme muséographique du projet d'exposition et à préparer le catalogue d'exposition « Plongée au cœur des canyons » en lien avec la Maison d'édition « Les pages du Gabier ». Le pré-programme muséographique a été soumis au Comité scientifique fin juin 2018.

Pour que le projet puisse répondre à l'ambition souhaitée, le Parc national des

Calanques a activement recherché des partenaires financiers. L'équipe a pu aussi préparer la tournée itinérante de l'exposition : celle-ci sera présentée en différents lieux de la façade méditerranéenne en 2020 et 2021 : Collioure, Bastia et dans les îles de Lérins.

Un marché public pour la conception de la scénographie de l'exposition a également été lancé et attribué à l'Agence Claire Si-



Un ROV de la COMEX dans un canyon sous-marin © Comex

▷ Résidence du projet *Calanques sources d'inspiration*

Les changements actuels nous amènent à nous questionner de plus en plus souvent sur les relations Homme-Nature et sur l'éloignement de nos sociétés occidentales du reste du monde vivant. C'est sur

cette thématique que 8 artistes internationaux ont été invités en juillet 2018 à la résidence artistique « Les Calanques territoire de sciences, source d'inspiration » à la Fondation Camargo (Cassis).

► Genèse du Projet

La résidence artistique « Les Calanques territoire de sciences, source d'inspiration » prend comme point de départ un texte de Gilles Clément demandé par les partenaires du projet : la Fondation Camargo, l'Observatoire des Sciences de l'Univers-Institut Pythéas (CNRS - IRD - Aix-Marseille Université) et le Parc national

des Calanques. En réponse à ce texte, huit artistes internationaux sont venus en résidence durant cinq semaines début 2018. Chaque artiste, à sa manière, dans l'acuité de son regard, a confronté sa pratique à celles des scientifiques, des agents et des usagers du Parc qui l'accompagnaient.

► Rencontres et restitutions

Ce programme, soutenu par la fondation Daniel et Nina Carasso sous l'égide de la fondation de France, a permis de nombreuses et intéressantes rencontres entre artistes, chercheurs et agents du Parc national. Les liens vers le public étaient également au cœur de la démarche, ainsi chaque artiste a réalisé un atelier avec une

classe, des balades et des temps de rendu public ont ponctué la résidence. Au terme de ce temps de recherche, une exposition au FRAC PACA a été présentée pendant un mois. Cet événement très apprécié a été inauguré par une conférence de Gilles Clément.



Sortie de terrain lors de la résidence d'artistes
«Calanques, sources d'inspiration»

► Deux projets approfondis

Pour poursuivre la dynamique engagée, notamment en vue de la biennale d'art contemporain Manifesta Marseille 2020, les partenaires et leurs soutiens ont permis à deux artistes d'approfondir le projet élaboré pendant la résidence.

Ryo Abe est un architecte japonais qui travaille régulièrement dans des espaces naturels. L'école nationale supérieure d'architecture de Marseille l'a invité déjà à plusieurs reprises pour animer des ateliers sur les entrées du Parc national des Calanques. Pendant la résidence, Ryo Abe a réalisé des premières esquisses pour un projet de valorisation de la Calanque de Port-Miou (Cassis). En ponctuant le site de petits éléments architecturaux et de nouveaux jardins, il invite le visiteur à se connecter à la nature environnante. Pour avancer dans cette connexion avec les visiteurs, il a réalisé une œuvre temporaire, « the seed » dans le cadre d'un atelier MP2018 quel amour !

Nicolas Floc'h questionne une époque de transition à travers ses installations, photographies, sculptures ou encore performances. Pendant la résidence, l'artiste a continué son travail photographique sur les récifs artificiels et les habitats naturels sous-marins, dans l'objectif d'amorcer une représentation à différentes échelles de ces espaces, de leurs interconnexions avec la terre et l'atmosphère, ainsi que de leurs transformations, qu'elles soient naturelles ou anthropiques. Durant une nouvelle résidence au FRAC et à la fondation Camargo cet été, Nicolas Floc'h a poursuivi la mise en œuvre de son projet invisible dans la dynamique de son Observatoire Artistique de l'Océan.



«The seed», oeuvre temporaire réalisée par l'architecte japonais Ryo Abe à Port Miou



► Lancement du webdocumentaire *Archéologie d'une marge*

« Archéologie d'une marge » est un projet webdocumentaire de la réalisatrice Suzel Roche qui prend la forme d'une déambulation immersive sur la trace des Hommes dans les Calanques. Il se compose de trois volets publiés progressivement: « Maîtriser le territoire par les marges » (juin 2018), « Zone de relégation » (juin 2019)

et « Récit des origines » (juin 2020). En filigrane, ce travail questionne l'histoire des Calanques à travers leur relation aux centres urbains et de pouvoir. Les Calanques y apparaissent alors comme une zone de marge, un espace tout à la fois de contrôle, de relégation et de liberté.

► L'accompagnement du Parc national

Le projet contribuant aux objectifs de la Charte du Parc national autour de la mise en valeur des patrimoines, le Parc national a décidé, dès 2016, d'accompagner techniquement (mise à disposition de l'expertise territoriale des agents, présence sur certains tournages), administrativement (autorisations de tournage) et financièrement la réalisatrice.

L'année 2018 a été une année de concrétisation. Le premier volet du webdocumentaire a été mis en ligne grâce à l'appui technique du Parc national (hébergement du webdocumentaire sur serveur BRGM), qui a également accompagné la sortie en termes de visibilité. Le lancement a été

intégré au programme des Journées nationales de l'archéologie des 16 et 17 juin 2018, coordonnées par le Musée d'Histoire de Marseille. Ainsi, une randonnée historique a été organisée par Bernard Descales, membre de l'Association des Fortifications de Marseille et des Bouches-du-Rhône, ayant participé largement au webdocumentaire, et une conférence de présentation du projet fut donnée par la réalisatrice Suzel Roche et Francis Talin du Parc national des Calanques.

La suite du webdocumentaire est en préparation ! Le deuxième volet sera dévoilé en 2019 et le troisième en 2020.



Panoramique extrait du webdocumentaire «Archéologie d'une marge»



Le prix du «jardin de la biodiversité» encourage les habitants des 11^e et 12^e arrondissements de Marseille à adopter des pratiques écoresponsables

Tous responsables et solidaires du territoire

Accompagner les acteurs économiques

- ▷ Soutien à la pêche artisanale durable p.79
- ▷ Déploiement de la marque Esprit Parc national p.80
- ▷ «DESTIMED»: construction d'un séjour écotouristique p.82
- ▷ Encadrement et accompagnement des apiculteurs p.83

Renforcer la citoyenneté

- ▷ Actions de communication p.85
- ▷ Dispositifs d'accueil saisonnier p.86
- ▷ Soutien à l'opération Calanques propres p.89
- ▷ Accompagnement de l'opération des espèces qui comptent p.90

Accompagner la transition écologique et solidaire

- ▷ La Trans'Eco c'est l'affaire de tous ! p.93
- ▷ Insertion et chantiers éducatifs p.94

Co-construire le projet de territoire avec l'ensemble des acteurs

- ▷ Vie du Conseil d'administration p.97
- ▷ Vie du Conseil scientifique p.98
- ▷ Vie du Conseil économique social et culturel p.99
- ▷ Vie du Groupe des propriétaires publics et privés p.99

Programmer, suivre et nourrir l'action sur le territoire

- ▷ Mise en œuvre partenariale du Plan d'actions du Parc national p.101



Réunion des acteurs de la
marque Esprit Parc National

Accompagner les acteurs économiques

▷ Soutien à la pêche artisanale durable

La pêche est une activité historique qui se déroule à la fois dans le cœur et dans l'aire maritime adjacente du Parc national des Calanques. La gestion des pratiques de pêche durable, sous toutes ses formes, s'articule avec la gestion de la ressource halieutique, de la préservation des milieux naturels et de la gestion de la qualité de l'eau. La pêche constitue donc un enjeu fort du territoire du Parc national. C'est pourquoi le Conseil d'administration du Parc national a souhaité aborder les questions s'y rapportant avec attention, à travers un dialogue avec tous les acteurs concernés, au sein d'une instance d'échange et de propositions : la commission pêche.

La Commission pêche du Parc national des Calanques s'est réunie le 16 mars 2018 au Museum d'Histoire Naturelle de Marseille. Cette réunion a permis :

- Une intervention de Daniel Faget, Maître de Conférence Aix-Marseille Université, CNRS, TELEMME ; intitulée « Pêche méditerranéenne : changements historiques et perspectives contemporaines »,
- De présenter les résultats du suivi 2017 des Zones de Non Prélèvement à partir de pêches scientifiques standardisées, réalisées avec 5 pêcheurs professionnels des prud'homies de Marseille, Cassis et La Ciotat et les

scientifiques du GIS Posidonie et du Parc national des Calanques,

- De faire le bilan de la première année de mise en oeuvre de l'arrêté pêche de loisir (janvier 2017),
- De retenir deux propositions d'évolution de la réglementation spéciale en faveur d'une lutte plus efficace contre le braconnage en mer, à savoir : 1- étendre l'interdiction de pêche du poulpe du 1 juin au 30 septembre à l'ensemble des pratiques de pêche de loisir (sous-marine, du bord et embarquée) et 2- étendre l'obligation de marquage des captures à l'ensemble des espèces, pour tous les spécimens de plus de 15 cm. Ces propositions résultent d'un travail de co-construction partenarial (fédérations, clubs et associations de pêche de loisir et organisations socio-professionnelles de la pêche). Après avoir été soumis aux avis des différentes instances de gouvernance du Parc national, le projet d'évolution a été proposé par son Conseil d'Administration à l'autorité compétente (Préfet de la Région SUD). Il a été validé par la signature d'un arrêté le 15 novembre 2018.

▷ Déploiement de la marque *Esprit Parc national*

Lancée en 2015, la marque Esprit Parc national constitue un axe majeur de l'action des Parc nationaux de France pour accompagner les acteurs économiques vers des activités durables. Plus de 500 prestations sont aujourd'hui bénéficiaires

de la marque Esprit Parc national en France : hébergements, restauration, sorties découverte, visites de sites, séjours tout compris, artisanat, produits agricoles, visites en bateau...

▷ Déploiement de la marque Esprit Parc national Calanques depuis 2015

Entre 2015 et 2016, seul un petit nombre de prestations (visites en bateau, hébergement) a pu être marqué sur le territoire du Parc national des Calanques du fait de sa configuration territoriale et des caractéristiques des filières économiques locales. Dès 2017, un travail de déploiement et de structuration plus approfondi a été conduit dans le cadre d'un programme interparcs cofinancé par la région Sud,

regroupant les cinq parcs nationaux des Calanques, de Port-Cros, du Mercantour, des Écrins et de la Vanoise. L'objectif en était de constituer le noyau dur du réseau de bénéficiaires de la marque, le tout en lien avec l'animation nationale de la marque portée par l'Agence française de la Biodiversité (groupes de travail, actions de communication, études).

▷ Actualité de la marque dans le Parc national des Calanques en 2018

À la fin 2018, le réseau des bénéficiaires de la marque Esprit Parc national Calanques se compose de 10 professionnels (plus 2 en cours d'audit) représentant 14 prestations (plus 2 en cours d'audit) ventilées comme suit : 3 hébergements de type gîte, 2 séjours de découverte à forfait, 4 sorties découverte en bateau (propulsion hybride ou voiliers patrimoniaux), 5 sorties découverte en randonnée accompagnée.

Trois journées de formation ont été organisées, le 10 janvier, les 27 et 28 novembre, en salle et sur le terrain. Ces journées ont permis aux bénéficiaires de se rencontrer, mais également de faire connaissance avec les équipes du Parc national (notamment les agents de terrain) et de mieux

appréhender ses enjeux et son actualité. Des associations partenaires du Parc ont aussi été invitées afin d'élargir la dynamique de réseau.

Des outils de sensibilisation à destination du public, conçus en 2017 à partir du nudge marketing, ont été livrés aux bénéficiaires pour la saison estivale : sabliers de douche *3 minutes*, chevalets carton *no TV*, smartphones carton *no Wifi*, magnets *littoral*, sacs de tri, sacs de course, verres bio réutilisables, etc.

► Animation de la marque au niveau national

Au niveau national, dans le cadre du groupe de travail interparcs, l'année 2018 a vu la conduite de deux études structurantes : l'une portant sur la stratégie marketing, l'autre sur le contrôle qualité, afin de mieux valoriser les potentialités de la marque tout en en garantissant la promesse dans la durée. Le site internet national est également en cours de refonte, avec une sortie prévue début 2019.

Enfin, toujours au niveau national, dans le cadre de la refonte de la gouvernance de la marque suite à la structuration de l'Agence française pour la Biodiversité, un nouveau comité de gestion a été nommé. Philippe Chabot, bénéficiaire de la marque Esprit parc national Calanques, y siège au titre des accompagnateurs et des organisateurs de séjours. La 1^{ère} réunion a eu lieu le 13 décembre 2018.



► *Destimed* : construction d'un séjour écotouristique

Le développement de l'écotourisme est un des axes privilégiés par le Parc national des Calanques pour répondre aux enjeux de forte fréquentation. En plus du déploiement de la marque Esprit Parc national, qui vise à mettre en avant les professionnels vertueux sur son territoire, il participe également à un projet européen, intitulé DestiMED.

► Le projet *DestiMED*

Le projet DestiMED est financé par le programme Interreg MED et animé par la région Lazio en Italie. Il concerne 6 pays (France, Italie, Espagne, Croatie, Grèce, Albanie) et 13 espaces naturels protégés dont le Parc national des Calanques. L'animateur du projet, en France, est le réseau MedPAN.

L'objectif est de construire des offres d'écotourisme de haute qualité, organisées autour des aires marines protégées et avec un impact écologique minimum, dans une

perspective de commercialisation ultérieure à l'international afin de réorienter les consommations touristiques du Bassin méditerranéen.

La participation du Parc national à DestiMed poursuit deux objectifs : prouver la faisabilité de séjours écotouristiques d'excellence sur son territoire et impliquer les professionnels à participer au développement de cette offre alternative au tourisme de masse afin de diminuer la pression sur les milieux.

► Test de 2 séjours pilotes

Après un début de mise en place fin 2017, l'année 2018 a permis de concevoir et tester deux séjours avec un tour opérateur local spécialisé (Provence Evasion).

Le premier séjour a été testé au printemps par un groupe de 6 experts internationaux. Le séjour de 6 jours et 5 nuits permettait de découvrir l'ensemble du territoire du Parc national à travers une grande diversité d'activités (randonnée, kayak, via cordata, vélo électrique) - conçues comme prétextes à la découverte de l'environnement. Ciblé vers les jeunes, il était basé sur une offre d'hébergement particulière : les auberges de jeunesse, en ville (Bonneveine) ou en nature (Fontasse). Ce séjour a été reconnu comme le moins écologiquement impactant de tous les séjours DestiMed testés. Au niveau de la qualité, quelques améliorations,

de confort notamment, ont été suggérées. En fonction de ces résultats, un deuxième test a été organisé à l'automne (octobre), toujours avec 6 experts internationaux. Moins active et plus confortable mais toujours conçue selon la même architecture de séjour (6 jours/5 nuits, activités nature/culture dans les 3 communes du Parc national), cette version a été appréciée par les testeurs en dépit d'une météo particulièrement agitée.

La suite du programme est maintenant l'adaptation de cette version aux contraintes de la commercialisation dont sera chargée un tour-opérateur international recruté par le programme DestiMED.

▷ Encadrement et accompagnement apiculture

▷ Abeilles domestiques et abeilles sauvages dans les Calanques...

L'apiculture est l'une des seules activités agricoles en place en cœur de Parc national à ce jour. Les espaces naturels exempts de pression anthropique peuvent être attractifs pour l'installation d'apiculteurs. Ceci a amené le Parc national à travailler à l'élaboration d'éléments de positionnement concernant cette activité à enjeux, qui convoie une image positive dans un contexte de crise pour l'abeille domestique, souvent vue comme une sentinelle de l'environnement.

Élément moins connu, le territoire du Parc national abrite une grande diversité d'apidés sauvages, à l'instar du pourtour

méditerranéen qui présenterait une des richesses spécifiques d'abeilles sauvages les plus élevées d'Europe (plus de 500 espèces), notamment en ce qui concerne les espèces endémiques les plus vulnérables (dont près de 10% seraient menacées d'extinction). Or plusieurs publications scientifiques ont mis en évidence ces dernières années une concurrence potentielle entre l'abeille domestique et les apidés sauvages en milieu naturel. Une thèse universitaire est en cours sur ce sujet en partie sur le territoire du Parc national. Les résultats devraient être connus fin 2019.

▷ 2018 : adoption d'un positionnement collectif sur le développement de l'activité apicole

La mise à plat de l'activité apicole présente en cœur de Parc a été réalisée en 2018, permettant de confirmer les apiculteurs déjà en place et d'initier des échanges avec eux.

Les apiculteurs déjà présents avant la création du Parc national avaient été reconnus en 2014 à travers une liste nominative, qui a ainsi été actualisée avec les localisations des ruches et leur nombre. Depuis cette date, trois nouveaux apiculteurs ont conventionnés avec les proprié-

taires publics en cœur de Parc national, et ont fait l'objet d'une régularisation pour l'année 2019.

C'est en revanche une approche prudente qui est préconisée pour tout nouvel accroissement de l'activité. Celui-ci doit être évité dans l'attente des résultats de la thèse universitaire en cours. Ce positionnement a été discuté avec les propriétaires gestionnaires publics, ainsi que le Conseil économique, social et culturel du Parc national.



Ramassage de déchets lors de l'événement Calanques Propres coordonné par l'association MerTerre

Renforcer la citoyenneté

► Actions de communication

► Une année riche en relations presse

L'année 2018 a été particulièrement riche en termes de retombées presse. Plus de 600 articles de presse écrite ont été publiés sur le Parc national dans la presse locale, nationale et internationale. À titre de comparaison, 250 articles avaient été publiés sur le Parc national en 2017. Certains sujets, comme la couverture du procès contre le braconnage ou la gestion de l'épisode de pollution aux hydrocarbures, ont particulièrement attiré l'attention des médias.

► Une présence plus marquée sur le numérique

Le Parc national des Calanques a accéléré sa présence sur les réseaux sociaux, notamment au second semestre, grâce à l'élaboration d'une nouvelle stratégie de contenus davantage réactive et laissant place à des photos et des vidéos de qualité. Le Parc national a également ouvert un compte Instagram, pour toucher une cible plus jeune. Au cours de l'année 2018, le site Internet du Parc national a été régulièrement alimenté en actualités. Une refonte des contenus du site est prévue en 2019.

En 2018, le Parc national a également poursuivi son travail sur la conception d'une application mobile dédiée. La sortie de l'application, initialement prévue en 2018, a été décalée au printemps 2019 pour parfaire l'outil.

► Publications

Deux numéros du journal la Calanquaise ont été édités dans l'année et distribués à 5 000 exemplaires chacun. Le numéro 10, sorti en début d'année, était consacré à la communication autour du plan d'actions 2017-2021. Le numéro 11, sorti à l'été, offrait un focus sur le patrimoine naturel et culturel des falaises.

Outre la réédition des plaquettes et dépliants distribués en mer et sur terre par les éco-gardes durant l'été, le Parc national a également édité une version papier de son plan d'actions pluriannuel et de sa stratégie scientifique, et ce afin de mieux porter à connaissance et sensibiliser ses partenaires à son action.

► Communication événementielle

Le Parc national a participé à plusieurs manifestations sportives, culturelles et environnementales, par la mise en place de stands et d'animations dédiées. En plus d'avoir honoré ses rendez-vous désormais habituels (Salon des Nauticales, Fête de la Nature, Journées Européennes du Patrimoine, etc.), le Parc national a également établi ses quartiers dans de nouveaux lieux et événements au cours de l'année 2018 ! Il était notamment présent sur le village du 40^e Marseille-Cassis et lors d'une soirée événement à l'Opéra de Marseille.

► Dispositif saisonnier des Écogardes

Depuis sa création en 2012, le Parc national des Calanques met en place chaque année un dispositif saisonnier d'Écogardes en charge de la sensibilisation et de l'éducation des publics à la connaissance des richesses et enjeux du Parc national et plus globalement à l'environnement naturel.

► Une présence quotidienne sur le terrain

Après une formation d'une semaine assurée par les personnels du Parc national, les Écogardes sont répartis en 2 équipes basées à Marseille (Bonneveine) et La Ciotat. Chaque jour les Écogardes interviennent par binôme sur les sites à plus forts enjeux et à forte fréquentation, à terre comme en mer : Frioul, Callelongue-Marseilleveyre, Cayolle-Sormiou, Baumettes-Morgiou, Luminy-Sugiton, Gardiole-En Vau, Port-Miou – Port Pin, Route des Crêtes, Mugel-Figuerolles. En mer, ils se répartissent sur 3 secteurs : Frioul-Sugiton, Sugiton-Cassis, Cassis-La Ciotat.

En semaine, en avant-saison les Écogardes assurent la distribution des supports de communication du Parc national (plaquettes et publications diverses) aux

acteurs du tourisme et des usages du territoire du Parc ainsi qu'aux communes littorales des Bouches-du-Rhône et du Var dont les acteurs économiques mènent des activités sur le Parc.

Les week-ends et en saison estivale, les Écogardes interviennent sur le terrain de manière proactive auprès des publics pour les sensibiliser et les éduquer à la connaissance du Parc et à l'environnement. Ils interviennent également avec du matériel pédagogique dans les diverses manifestations, salons, et autres événements organisés sur le territoire par les collectivités et autres acteurs publics engagés dans la protection de l'environnement et le tourisme.

► Les chiffres de la saison 2018

En 2018, 24 Écogardes ont été recrutés en 2018 sous contrat de 2 mois (juillet - août) pour moitié et sous contrat de 6 mois (avril – septembre) pour moitié dont l'encadrement direct (2 chefs d'équipes et 2 adjoints). Les Écogardes font partie intégrante du dispositif saisonnier estival du Parc national qui comprend également les Gardes Régionaux Forestiers et les Écovolontaires sous la coordination de la technicienne territoriale de médiation du Parc. En 2018, les Écogardes ont été formés au programme LIFE habitats Calanques. Leur travail de sensibilisation et d'éducation a été orienté en particulier sur cette thématique et le sera encore pour les 4 années à venir.

32265

personnes sensibilisées
à terre et en mer par les
Écogardes durant l'été
2018

▷ Dispositif des Eco-Volontaires du Service Civique

Depuis 2017, le Parc national des Calanques recrute chaque année une dizaine de jeunes Volontaires du Service Civique pour des périodes de 6 mois en majorité et ponctuellement jusqu'à 1 an. Les Écovolontaires font partie intégrante du dispositif saisonnier estival du Parc national qui comprend également les Écogardes et les Gardes Régionaux Forestiers sous la coordination de la technicienne territoriale de médiation du Parc.

Les Écovolontaires sont recrutés sur une tranche d'âge de 18 à 25 ans avec si possible une formation en environnement, en tourisme ou en accueil du public. Après une formation théorique et pratique, ils sont répartis sur le terrain par binômes pour assurer, au niveau des portes d'entrées majeures du Parc national, l'accueil et l'information des publics à l'arrivée dans le Parc.

Ils interviennent ponctuellement comme agent d'accueil du Parc au sein des Offices du Tourisme de Marseille, Cassis et La Ciotat ainsi que sur les navettes maritimes du Frioul - If et de la Pointe Rouge - Les Goudes.

Au sein du Parc national, ils bénéficient d'un tutorat rapproché assuré par les chefs d'équipes saisonniers et la technicienne territoriale de médiation. Ils participent durant leur volontariat à des formations à la citoyenneté et aux premiers secours.

Au-delà de la dizaine d'Écovolontaires recrutés pour assurer l'accueil et l'information des publics en saison de forte fréquentation, 2 Écovolontaires ont été spécifiquement recrutées pour mettre en place des jeux et animations pédagogiques en lien avec les gardes moniteurs et le pôle Éducation - Culture et Développement Social du Parc national.



11000

personnes sensibilisées par les Écovolontaires durant la saison 2018

▷ Dispositif saisonnier des Gardes Régionaux Forestiers

La région Sud PACA qui finançait depuis plusieurs années des équipes de jeunes saisonniers dans les Parcs naturels régionaux pour des missions de surveillance et de prévention des incendies de forêts a souhaité étendre son dispositif aux Parcs nationaux (Calanques et Port Cros) et aux réserves naturelles nationales (Plaine des Maures) du littoral soumis à ces risques.

Le Parc national des Calanques a répondu favorablement à cette proposition et recruté 8 jeunes filles pour les 2 mois d'été pour assurer des missions d'information, de sensibilisation et de surveillances des risques d'incendies au niveau des portes d'entrée forestières du Parc.

Les Gardes Régionaux Forestiers font partie intégrante du dispositif saisonnier estival du Parc national qui comprend également les Écogardes et les Écovolontaires sous la coordination de la technicienne

territoriale de médiation du Parc.

Réparties sur Marseille, Cassis et La Ciotat en binômes, elles ont assuré une présence sur les secteurs forestiers à plus forts enjeux : Pastré, Cayolle, Baumettes, Luminy, Vaufrèges, Panouse, Trois Ponts, Parc des Bruyères, Néréides, Barasse, La Penne sur Huveaune pour l'équipe de Marseille ; Gineste, Logisson, Gorguettes, Mussuguet, Rompides, Marcouline, Cuettes, Cap Cannille, Fardeloup, Bucelle, Mugel, Ste Fretouse pour l'équipe de Cassis - La Ciotat.

Recrutées à un niveau bac+2 à bac+3 en environnement, les gardes ont été formées par la Région, les pompiers et l'ONF durant une semaine au Lycée agricole de Gardanne. La Région leur a fourni l'habillement aux couleurs de la Région et du Parc national.

CÉRÉMONIE DE REMISE DES BLASONS À LA GARDE RÉGIONALE FORESTIÈRE



Un dispositif financé à **80%** par la Région pour les salaires et l'équipement des saisonniers

8438 personnes sensibilisées par les Gardes Régionales Forestières durant l'été 2018

► Soutien à l'opération Calanques Propres

► Bilan

Comme chaque année le Parc national des Calanques a apporté un financement à l'association Mer-Terre pour l'organisation de l'opération Calanques propres ainsi qu'un soutien logistique par la présence de tous ses agents disponible le jour J.

En 2018, 119 m³ de déchets, soit l'équivalent de 20 voitures, ont été retirés du littoral de Martigues, Carry-le Rouet, Sausset-Les-Pins, Marseille, Cassis et La Ciotat par

1914 personnes issues de 83 structures, associations, clubs nautiques, Comités d'Intérêt de Quartiers, collectivités et gestionnaires d'espaces naturels.

Depuis quinze ans l'énergie des bénévoles ne faiblit pas et malheureusement le volume des déchets ramassé continue à croître. Réduire notre production de plastique et d'objets jetables est un impératif pour la conservation de nos territoires.



1914 participants

119 m³ de déchets retirés du littoral

► Opération « des Espèces qui comptent »

L'opération « des Espèces qui comptent » constitue la plus grande opération nationale de sciences participatives en milieu marin. Organisée par la Fédération française d'études et de sports sous-marins (FFESSM), en partenariat avec le Parc national des Calanques et les Villes de Marseille et de Cassis, cette opération a tenu cette année sa 15^e édition. Elle mobilise de nombreux clubs de plongée de la métropole marseillaise, et au-delà, autour d'un objectif fédérateur de recensement de trois espèces patrimoniales, emblématiques de Méditerranée : le mérou, le corb et la grande nacre.

Cette opération annuelle, à laquelle participent les agents du Parc national, permet d'enrichir la connaissance des milieux marins du territoire, de faire contribuer le public et d'être une aide à la gestion de l'aire protégée. Elle constitue également un moment convivial essentiel du monde local de la plongée.

En 2018, plus de 125 plongeurs et 12 navires ont participé à l'opération, permettant le recensement de pas moins de 24 sites répartis sur le territoire des Calanques.



15^e édition de Des espèces qui comptent
plus grande opération nationale de sciences
participatives

TÉMOIGNAGE



Jean-Georges Harmelin est chercheur honoraire en biologie marine et fait partie du G.E.M (groupement d'étude sur le mérrou). Retraité après avoir mené une carrière de chercheur au CNRS à la Station Marine d'Endoume, il participe aujourd'hui bénévolement à « Des espèces qui comptent ».

Le mérrou, la grande nacre et le corb se sont raréfiés, mais leurs populations augmentent de nouveau grâce à la protection d'espaces marins comme dans le Parc national, et aussi grâce aux mesures de protection qui ont été mises en œuvre.

Les mesures effectuées pendant «Des espèces qui comptent» ont permis d'observer une reconstitution des stocks et aussi un changement de comportement des poissons : le corb lorsqu'il se sent menacé, ne sort que la nuit pour manger. Maintenant à certains endroits, il est possible de voir des groupes de corbs qui semblent être plus confiants vis-à-vis des plongeurs, tout comme dans le Parc national de Port-Cros qui a lui plus de 55 ans d'existence (N.d.l.r : le Parc national des Calanques existe depuis seulement 6 ans). On voit aussi plus de mérrous, notamment plus de jeunes.

Journée de travail au Frioul avec les participants de «Trans'Eco», projet destiné à impulser une démarche de transition écologique dans des structures socio-culturelles.



Accompagner la transition écologique et solidaire

▷ Lancement du projet *La Trans'Eco c'est l'affaire de tous*

La transition écologique est à la portée de tous car :

- Oui, une alimentation plus saine plus locale et de saison est possible et économique ;
- Oui, profiter des bienfaits d'une balade en nature ne coûte que le plaisir de l'effort ;
- Oui, faire soi-même ses produits d'entretien est économique et écologique ;
- Oui, repenser ensemble la qualité de vie en pied d'immeuble avec des jardins est possible ;

En 2016 l'État, la Métropole et le Parc national des Calanques signaient un partenariat sur l'égalité des chances qui permet notamment au Parc national de soutenir des projets en faveur des habitants des Quartiers relevant de la Politique de la Ville. Dans le cadre des échanges autour de cette convention, l'association Naturoscope a proposé fin 2017 un projet de formation et de dynamisation de projets de la transition écologique à destination des équipes des Centres sociaux, Maisons pour tous et structures accompagnant les publics sur le secteur Grand Sud Huveaune.

▷ Séminaire de lancement

Le projet, intitulé « la Trans'Eco, c'est l'affaire de tous », a été lancé en septembre 2018 sous la forme d'un séminaire au centre Léo Lagrange du Frioul. Plus d'une quarantaine d'acteurs sociaux des quartiers relevant de la Politique de la Ville du Grand Sud Huveaune ont répondu présents. Accompagnés par le Naturoscope,

Les Petits Débrouillards et le Parc national, ils ont réfléchi aux projets qu'ils pourraient monter et aux ressources nécessaires. Soutenu par le mécénat de la GMF, le projet la Trans'Eco se poursuivra en 2019 par la mise en œuvre concrète des projets identifiés lors du séminaire.

▷ Partenariat et chantier éducatif avec l'ADDAP13

Le partenariat pour l'égalité des chances signé en 2016 par l'État, la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'Établissement du Parc national des Calanques dynamise les relations avec les acteurs sociaux du territoire.

Dans ce cadre, un partenariat a été signé avec le Groupe-ADDAP 13 : une association Loi 1901, habilitée par le Département pour mener une mission de protection de l'enfance auprès des jeunes garçons et filles de 11 à 21 ans.

L'intérêt du partenariat entre l'ADDAP13 et le Parc national est double. Il permet aux

éducateurs de rue de profiter de l'atout éducatif que représente un parc national aux portes de la ville. Pour les agents du Parc national, il permet d'avoir des relais vers les quartiers.

Plusieurs chantiers éducatifs ont ainsi pu être tenus pendant l'année 2018, principalement sur les terrains du Conservatoire du littoral. Encadrés par les éducateurs de l'ADDAP 13, des jeunes déscolarisés ont réalisés des travaux d'entretien définis et suivis par le Parc national. Il s'agissait pour ces jeunes de leur premier pas dans le monde professionnel.

▷ Opération de prévention pour la propreté du littoral

A l'été 2018, le Parc national a décidé d'initier une opération de prévention pour la propreté du littoral non aménagé des Calanques en partenariat avec l'association AVIE (Association de Valorisation et d'Intégration par l'Environnement).

Ce partenariat s'est mené avec un double objectif :

- valoriser le patrimoine naturel, paysager et culturel ainsi que les aménagements pour l'accueil et la gestion des publics dans le cœur de Parc national ;
- préparer l'insertion et former les personnes en difficulté sociale et en recherche d'emploi recrutées par l'AVIE.

Les interventions, autorisées par les propriétaires, ont été définies en lien avec le Parc national, dans le cadre des thématiques suivantes :

- la protection et mise en valeur d'espaces naturels littoraux à forte fréquentation ;
- l'amélioration paysagère par le nettoyage de sites à forte fréquentation ;
- la sensibilisation des publics à la propreté, en promouvant une approche citoyenne visant à l'autogestion et au tri des déchets ;
- l'incitation des publics à participer aux actions de nettoyage.

L'AVIE est intervenue dans ce cadre, de juillet à septembre 2018, sur les secteurs de Cap Croisette, Sormiou (hors plage) et Sugiton avec 6 jeunes en insertion à raison d'un à deux passages par semaine, notamment le week-end. A chaque passage ont été ramassés en moyenne 5 sacs de 100 litres à Cap Croisette, 3 sacs à Sormiou et un sac à Sugiton.



Plage de l'île Verte
et vue sur La Ciotat



Sommet de Beuveyre

Co-construire le projet de territoire avec l'ensemble des acteurs

▶ Vie du Conseil d'administration

Le conseil d'administration s'est réuni trois fois au cours de l'année 2018. La session du 27 novembre a été la dernière de l'instance telle qu'elle avait été constituée pour 6 ans, en décembre 2012. Désignés début 2019, les membres du nouveau conseil d'administration siègent pour un mandat de 6 ans.

Séance du 13 mars 2018, à l'Eden Théâtre, La Ciotat

- Adoption des comptes financiers 2017
- Adoption du budget initial 2018
- Adoption du rapport d'activité 2017 de l'établissement
- Adoption de la Convention de rattachement des 10 parcs nationaux à l'Agence française pour la Biodiversité
- Point d'information sur les données de fréquentation du Parc national

Séance du 4 juillet 2018, à la Direction de la Mer et du Littoral de la Ville de Marseille

- Présentation du budget rectificatif 2018 n°1
- Adoption de deux évolutions sur la réglementation spéciale encadrant la pratique de la pêche de loisir
- Adoption de la réglementation chasse pour la saison 2018-2019
- Adoption du principe de création de la commission escalade

- Adoption du dispositif de redevance relative aux prises de vues en cœur de Parc national

Séance du 27 novembre 2018, dans les locaux de la Métropole Aix-Marseille- Provence

- Adoption du budget initial 2018
- Adoption du projet de matérialisation des limites du cœur terrestre du Parc national
- Adoption de la convention de création d'un service facturier Parc national / Agence comptable Agence française pour la biodiversité
- Adoption du dispositif de rémunération des services d'assistance en mer
- Échanges autour de l'évolution de la réglementation encadrant l'activité de transports de passagers pour la visite des Calanques
- Retours d'expérience sur l'incendie de la Mounine et la gestion de l'épisode de pollution aux hydrocarbures

► Vie du Conseil Scientifique

Les avis

Le Conseil scientifique (CS) a une compétence consultative, déléguée au Bureau et à sa présidente, sur les autorisations de travaux dans le cœur, de travaux et activités en cœur marin, sur les documents de planification et les projets touchant aux équilibres biologiques et humains, participant à la protection des richesses patrimoniales, naturelles et culturelles du Parc national dans le cadre du « principe de précaution ».

Il a été consulté 56 fois en 2018 dans le cadre des autorisations et avis délivrées par le directeur.

51 avis ont concerné des travaux (dont 7 ont été défavorables), 2 avis portent sur des atteintes au patrimoine, 1 avis concerne une introduction de moule dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau et 2 avis portent sur des mesures conservatoires d'oiseaux nicheurs.

Les avis défavorables émis par le CS ont été suivis par le directeur : Installation d'une pergola à Samena, reconstruction maison-Route de Cassis, construction d'un magasin d'atelier au Sémaphore de La Ciotat, construction d'une résidence étudiante à Luminy, travaux de protection de deux fronts rocheux vis-à-vis du risque de chutes de blocs au Lycée des Calanques, prolongement d'un revêtement bitumeux à Marseille, réaménagement du parking Vallon de Chaumery à Marseille.

Session plénière

Le CS s'est réuni une fois en plénière en 2018, les 4 et 5 juin, pour donner un avis sur la reconduction du moratoire en faveur du Corb, sur la demande de dérogation pour la pêche professionnelle à l'holothurie, méthodes de régulations du rat noir sur les archipels en faveur des oiseaux marins nicheurs sur les archipels.

Les autres contributions

En 2018, le CS a été régulièrement associé aux travaux en cours, suivis par l'équipe technique du Parc national sous forme de groupes de travail. Les membres du CS ont notamment collaboré au schéma global de mouillage, au plan de paysage sous-marin, aux études de fréquentation, au plan de gestion cynégétique, au confinement des scories terrestres, à l'exposition des canyons sous-marins, au programme LIFE habitats Calanques.

Échanges avec le CS du Parc national de Port-Cros

Pour la première fois, un moment de rencontre entre les membres des Bureaux des conseils scientifiques du Parc national des Calanques et du Parc national de Port Cros a eu lieu le 25 septembre. Cette rencontre avait pour objectif de partager les modes de fonctionnement des deux CS et des liens et modes de fonctionnement avec les équipes des parcs respectifs et enfin, avoir une réflexion sur le fonctionnement inter-CS et les modalités envisageables de la coopération.

Nouvelles nominations

Deux membres du CS sont été nommés par remplacement de membres démissionnaires : M. Pierre Chevaldonné en tant qu'écologue des milieux marins profonds et M. Baptiste Morizot en tant de philosophe de l'environnement, notamment sur les liens homme/nature.

51 avis rendus par le CS

dont **7** défavorables

▷ Vie du CESC

Le Conseil économique social et culturel (CESC) du Parc national des Calanques compte 30 membres. Il est présidé par Mme Tashina Giraud. Le CESC formule l'expression de la société civile et des acteurs socio-économiques impliqués dans la vie du territoire. Il éclaire, par ses prises de position, les décisions du Conseil d'administration.

Le CESC s'est réuni 3 fois en 2018 : le 6 février, le 29 juin et le 11 décembre.

La session du 6 février a été exceptionnelle, puisqu'elle s'est déroulée sur une journée entière et a permis, pour la première fois, un échange entre les deux conseils économiques sociaux et culturels des Parcs nationaux de Port-Cros et des Calanques. Cette réunion conjointe a été l'occasion de débattre des conséquences du récent rattachement des Parcs nationaux à l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et d'identifier par ailleurs les différents thèmes de préoccupations communs aux deux conseils.

Le CESC a rendu un avis formel sur 6 grands sujets au cours de l'année :

- la mise en place d'une redevance pour les prises de vue ;
- la réglementation annuelle de la chasse

en cœur de Parc national ;

- la modification de l'encadrement de la pêche maritime de loisir ;
- le renforcement du régime d'autorisation relatif au transport maritime de passagers pour la visite des calanques ;
- la mise en place d'un régime d'autorisation pour l'activité commerciale de location de navires à moteur en cœur de Parc national ;
- l'encadrement des demandes d'installation d'activités apicoles.

Par ailleurs le CESC a débattu et réfléchi sur de nombreuses autres thématiques telles que la gestion de la fréquentation et la stratégie d'accueil du Parc national des Calanques, l'élaboration de l'application mobile Mes Calanques ou le déploiement de la marque Esprit Parc national sur le territoire.

Enfin, le CESC a suivi et contribué à plusieurs démarches prospectives portées par le Parc national comme le schéma de cohérence des sports et loisirs de nature ou le schéma global d'organisation des mouillages.

▷ Vie du GT3P

Le Parc national assure l'animation du GT3P (Groupe des Propriétaires et gestionnaires Publics du Parc national) composé des techniciens en charge de la gestion du territoire appartenant aux organismes suivants : Conservatoire du littoral, Office National des Forêts, Ministère de la Défense, Centre des Monuments Nationaux, Conseil Départemental, Ville de Marseille (direction en charge de la mer et celle en charge des espaces naturels), Ville de La Ciotat, Ville de Cassis.

Le groupe se réunit 6 à 8 fois par année pour échanger sur :

- les schémas stratégiques du Parc national ;
- les projets opérationnels du Parc national ;
- les projets des propriétaires et gestionnaires ;
- les manifestations et autres projets initiés par des organismes externes à l'échelle du territoire.



Programmer, suivre et nourrir l'action sur le territoire

- ▶ Mise en œuvre du plan d'actions, projet de territoire au sein de la métropole

▶ Contractualisation avec les partenaires

L'efficacité de l'action du Parc national dans la mise en œuvre de sa charte et son plan d'action repose sur la qualité des partenariats avec les acteurs à différentes échelles du territoire.

Ainsi, depuis sa création, le Parc national a noué des partenariats avec les partenaires locaux suivants :

- la Métropole Aix-Marseille Provence dans le cadre du Contrat de baie
- l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse dans le cadre d'un contrat de coopération 2017-2018
- la ville de Marseille pour la gestion des espaces naturels de l'Archipel du Frioul
- la région Sud PACA pour le soutien aux actions en faveur de l'écotourisme et notamment de la marque Esprit Parc national
- La région Sud PACA, le Département des Bouches du Rhône et la ville de Cassis pour la gestion des terrains du Conservatoire du littoral

Le Parc national bénéficie également de financements communautaires pour plusieurs projets tels que :

- le LIFE Nature «Habitats Calanques» pour la restauration des habitats littoraux du Parc national des Calanques
- le programme Interreg MED «Desti-MED» pour la construction d'une destination écotouristique en Méditerranée (pays partenaires : France, Croatie, Grèce, Espagne, Albanie, Italie)

Le Parc national participe également à la gouvernance du programme «GALICA» (Groupement d'action locale pêche aquaculture des îles aux Calanques) pour la mise en œuvre du développement local mené par les acteurs locaux du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) aux côtés du Comité régional des pêches et des élevages marins (CRPMEM PACA) et du Parc national de Port Cros.

Depuis 2013, le Parc national bénéficie chaque année du mécénat de la société d'assurance mutuelle GMF pour des actions en faveur de l'accessibilité aux savoirs et aux espaces du parc national.

► De nouveaux partenariats en 2018

En 2018, deux conventions de partenariat ont été signées avec les grandes collectivités locales :

- avec la Métropole Aix-Marseille Provence : au titre de l'année 2018 pour soutenir financièrement 6 projets du programme d'action pluriannuel ;
- avec la Région Sud PACA : pour la période 2018-2020 pour préciser les objectifs réciproques de la région et du Parc national dans la mise en œuvre du programme d'action.

Le Ministère de la transition écologique et solidaire a spécifiquement apporté un soutien financier en 2018, au-delà de la dotation globale pour le développement de l'application mobile Mes Calanques.

Par ailleurs, en 2018, le lancement du projet «Exposition Plongée au cœur des canyons sous-marins» a bénéficié de co-financements de la part de Direction interrégionale de la mer (DIRM), de la Région Sud et de l'Agence française pour la biodiversité (AFB).

Le projet culturel «Calanques, terres de sciences, source d'inspiration» a bénéficié en 2018 pour sa finalisation du soutien du Département, de l'association MP2018 et de la Fondation Carrasso via la Fondation de France.

L'équipe de terrain du Parc national a été renforcée par la garde forestière régionale (GRF) pour la première année en 2018 avec le soutien de la région Sud PACA. La Région a également soutenu la réalisation du Plan de paysage sous-marin.

En 2018, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL PACA), dans le cadre de sa politique «Site classé et paysages» a apporté un soutien financier à plusieurs projets d'études et de travaux à Sormiou, Port-Miou et Sainte Fréouse. Elle contribue également au projet de résorption des «points noirs» paysagers.

En 2018, un grand mécénat a été initié avec la Fondation IF et WWF France pour une période de 3 ans qui permettra de lancer une démarche participative sur la connaissance des prélèvements de pêche (professionnelle et loisir), aux fins de bâtir une gestion durable sur les eaux du Parc national.

Enfin, l'entreprise ENEDIS a également permis de rééditer des outils d'éducation à l'environnement pour le jeune public en 2018.

FOCUS

Un parc national dans une grande métropole urbaine et maritime

La Métropole Aix-Marseille-Provence apporte son soutien au plan d'action pluriannuel du Parc national des Calanques sur 6 grands projets en 2018 :

- Scénographie de l'exposition «plongée au cœur des canyons sous-marins»
- Valorisation de la stratégie d'accueil
- Diagnostic du Schéma de cohérence des sports et loisirs de nature
- Développement de l'application mobile Mes Calanques
- Plaquette d'information sur les obligations légales de débroussaillage (OLD)
- Charte architecturale et paysagère pour les habitants des noyaux villageois du cœur de Parc national.

LES CALANQUES

TERRITOIRE DE SCIENCES SOURCE D'INSPIRATION

é créé au temps de la
l'objectif de soustraire
humains, ainsi que les
un univers de superstition
héiste. Cette « mise à part »
nce dite « naturelle ».

si trouvée séparée d'un
elle baignait : abandon d'une
e qui liait de façon absolue
l'Homme à la Nature.

avec ce qui autrefois se
ement lié au corps et à

us en plus d'importance avec
l'outil scientifique. Un

intermédiaire, un filtre -voire
observateur et l'objet observé.

ure devient un concept et

Cette conscience de supériorité, après s'être épanouie dans les esprits du siècle des lumières, se renforce avec l'exploit technologique de la société industrialisée en pleine expansion à l'issue de la seconde guerre mondiale. Elle s'exprime de façon matérielle et brutale avec succès. Le monde agricole, par exemple, passe de la paysannerie héroïque à l'industrialisation rentable du territoire en quelques décennies. Il est question de maîtriser la nature et non de se lier avec elle. Le lien Homme-Nature n'est plus qu'un vague sujet de discussion pour les intellectuels à cours de projets de thèse...

Au début du XXème siècle l'avènement de l'écologie crée un choc-retard qui ne sera sérieusement analysé qu'une cinquantaine d'années après son énoncé par Haeckel. Il oblige à tout repenser. L'humanité n'est pas hors de la nature, elle en fait partie, elle évolue dans le même espace fini, elle n'est qu'un élément vivant de cette boule de vie : Gaïa (dira Lovelock un peu plus tard). Si l'on considère que l'Humanité et la nature ne font qu'un le lien Homme-

la plus de raison d'exister car il n'y a
stance entre l'un et l'autre. Mais les
peuvent se résoudre à endosser un
ont du mal à l'idée de faire partie
e dont ils ont mis des siècles à se

Les mécanismes de la nature n'ont pas d'état d'âme, le climat change, les sols meurent, la diversité s'effondre et les humains en pâtissent. Ils découvrent leur responsabilité, inventent l'Anthropocène et s'arrêtent en chemin car ils ne savent plus quoi faire. On en est là.

Quelle est l'issue ? Quelle recherche lancer ? Faut-il abandonner toute idée de maîtrise et regarder ce qui nous entoure comme un ensemble qui nous habille, nous fait vivre, nous interpelle et parfois nous blesse ? Peut-on parler aux arbres comme on parle aux humains ? Quel serait le langage du futur si l'abandon de la maîtrise (de l'illusion de la maîtrise) nous amenait à entreprendre un dialogue et non une guerre avec ce qui nous entoure et que, bizarrement, (Mot mal choisi) à nous main nous voudri

Gil

Seul parc national d'Europe imbriqué dans une grande métropole, où les impacts liés aux pressions urbaines, à l'industrie passée et présente, au tourisme, sont nombreux, le Parc national des Calanques est confronté à de nombreux enjeux portant sur la protection de la biodiversité et des paysages qui le composent.

En réponse à ce texte de Gilles Clément, et parce que l'art a cette capacité unique à révéler

Chaque artiste son regard, a des scientifiques l'accompagne 8 artistes ven posés sur ce t recherches ic



Exposition «Calanques, terres de sciences, source d'inspiration» au FRAC PACA



Les agents du Parc national
des Calanques

L'établissement

► Équipes

L'année 2018, 5^e année de plein fonctionnement de l'établissement, a vu les effectifs du Parc national progresser avec la création de 3 postes permanents supplémentaires directement affectés au terrain. On a ainsi été recrutés : une technicienne territoriale de médiation, un Agent technique de l'environnement et un Technicien de l'environnement.

Par ailleurs, suite à des transformations de postes internes, un poste de Chargé de mission « gestion des espaces naturels, agricoles et forestiers » a pu être créé, de même qu'un poste de Chargé de mission « Ingénierie financière et coopération territoriale ».

L'établissement a par ailleurs recruté, cette année encore, plusieurs agents en

CDD pour renforcer temporairement les équipes du siège et de terrain. Quelques postes « hors plafond » peuvent également être mentionnés, notamment pour la coordination du programme européen LIFE Habitats Calanques et la gestion des espaces terrestres du Frioul dans le cadre de la convention avec la Ville de Marseille.

Le Parc national des Calanques a, enfin, maintenu à un haut niveau le dispositif saisonnier avec le recrutement de 24 éco-gardes et l'accueil de 8 gardes régionaux forestiers.

Les actions liées à la formation professionnelle des personnels se sont orientées en 2018 vers 2 axes forts : l'approfondissement des connaissances scientifiques et la prévention et la sécurité au travail.



*Les agents saisonniers du Parc national
des Calanques*

50 équivalents temps plein (ETP)

+3 postes depuis 2017 directement affectés aux équipes de terrain

26 au siège et **24** sur le terrain

62,1 équivalents temps plein travaillé (ETPT)
Grâce à l'embauche de plusieurs agents en CDD
et des postes hors-plafond

24 écogardes saisonniers

8 gardes régionaux forestiers, saisonniers
financés à 80% par la Région

► Budget

L'année 2018 a débuté par l'exécution d'un Budget « provisoire » lié à la non-notification officielle des moyens pour 2018, et à la non-approbation par les autorités de tutelle du Budget voté au conseil d'administration de fin d'année 2017 (non-respect de la consigne de reconduction des moyens 2017 en l'absence de notification).

Les moyens finalement alloués par le ministère de tutelle à l'établissement, pour 2018, et votés au conseil d'administration du mois de mars dans le cadre du Budget initial définitif, ont été des moyens confortés par le rattrapage, notamment, des 500.000€ qui avaient été ponctionnés en fin d'exercice 2016 (non versement d'une partie de la subvention, pénalisant ainsi le Parc national en termes de niveau de fonds de roulement).

► Recettes

Les recettes 2018 s'élèvent à 6 199 963 €. Elles sont marquées par la montée en puissance de la diversification des financements obtenus par l'établissement (en provenance des collectivités locales, de l'agence de l'Eau, de l'Union européenne...), et le niveau exceptionnel atteint par le produit de la taxe Barnier en 2018 (+ de 500 000 €). Les principales sources de recette se répartissent comme suit :

- Dotation de fonctionnement de l'Agence française pour la biodiversité : 5.245.322 €
- Produit de la taxe sur les passagers maritimes : 505 519 €
- Collectivités locales : 220 914 €
- Autres contributions de l'État et de ses établissements publics : 50 784 €
- Financements divers : 177 423 €

► Dépenses

Les dépenses 2018 s'élèvent à 5 280 950 €. Les principaux postes de dépenses se répartissent comme suit :

- Personnels : 3.878.955 €
- Sensibilisation / éducation / communication : 490.690 €
- Travaux / gestion : 467.087 €
- Élaboration schémas et politiques territoriales : 251.696 €
- Équipement intersecteurs : 140.047 €
- Connaissances et suivis scientifiques : 105.955 €
- Systèmes d'information : 49.395 €
- Accompagnement des acteurs économiques : 32.953 €
- Autres dépenses : 189.657 €

▷ Ils nous soutiennent

Le Parc national des Calanques poursuit l'ambition d'être un cœur de nature actif dans la métropole Aix-Marseille-Provence, ouvert sur la Méditerranée avec pour objectif de réussir la préservation de la biodiversité du territoire du Parc national et d'accompagner la transition écologique sur le territoire.

Ce positionnement se construit pas à pas en lien étroit avec les grandes collectivités locales, les institutions de niveau national et international. C'est dans la continuité de la stratégie adoptée par le Parc national des Calanques que se co-construit

un projet de territoire qui repose sur des liens fonctionnels indispensables avec ses partenaires.

Depuis la création du Parc en 2012, progressivement, de nouveaux partenariats se nouent et se consolident, et les sources de financements des actions du parc national se diversifient.

Ainsi, en 2018, de nombreux partenaires publics et privés ont soutenu les projets du territoire, qu'ils soient ici remerciés :

▶ Partenaires publics

Au niveau international

- Union européenne via l'ARPE (programme LIFE Habitats Calanques)
- Union européenne via l'association Medpan (programme DestiMED)

Au niveau national

- Ministère de la transition écologique et solidaire
- Agence française pour la biodiversité
- Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Au niveau local

- DREAL PACA
- DIRM
- Région Sud PACA
- DDTM des Bouches-du-Rhône
- Département des Bouches-du-Rhône
- Métropole Aix Marseille Provence
- Ville de Marseille
- Ville de Cassis

► Partenaires privés



La société d'assurance mutuelle GMF est partenaire des Parcs nationaux de France depuis 2008. Elle soutient des actions en faveur de l'**accessibilité** aux savoirs et aux espaces des parcs nationaux : éducation à l'environnement, accessibilité aux publics en situation de handicap... En 2018, elle a soutenu pour le Parc national des Calanques en partenariat avec le CPIE Côte provençale le projet « Fontaine de Voire » et notamment l'organisation du Forum Handi-parc et l'indemnisation des volontaires en service civique.



La Fondation Daniel et Nina Carasso, via la Fondation de France a apporté son soutien depuis 2017 à l'installation d'une résidence d'artistes et de scientifiques dans le cadre du **projet culturel** « Les calanques, terres de sciences, source d'inspiration » portant l'ambition de réinventer le lien à la nature pour les habitants de la métropole marseillaise avec le territoire du Parc national des Calanques.



L'entreprise du service public Enedis, a apporté son soutien pour la réédition d'un outil pédagogique d'**éducation à l'environnement**. Le « jeu de 7 familles » présentant les habitats et les espèces emblématiques du Parc national des Calanques a ainsi été réédité en 2018 à 500 exemplaires pour le jeune public issu des quartiers « politique de la Ville ».



Le WWF France, avec l'appui de la Fondation IF, soutient à partir de 2018 et pour une durée de 3 ans le projet « Appui à la mise en œuvre de modes de gestion partagés de la pêche artisanale en Méditerranée » qui permettra de renforcer une démarche participative autour d'une **gestion durable de la pêche** dans les eaux du Parc national.



L'association MP Culture, qui regroupe la Chambre de commerce et d'industrie Marseille Provence, le Club top 20, Mécènes du Sud et Aix Marseille Université, dans le cadre de la manifestation « MP2018 Quel amour ! » a apporté son soutien en 2018 au **projet culturel** de résidence d'artistes « Les calanques, terres de sciences, source d'inspiration ».

Partenaire privé soutien aux partenaires du territoire



L'architecte Rudy Riccotti a financé en 2017 et 2018 des travaux de protection et de **restauration du patrimoine bâti** sur les terrains du Conservatoire du littoral sur la Pointe Cacao à Cassis. Il a ainsi permis à l'association Alpes de Lumière de restaurer une des deux trémies, vestiges de l'exploitation des carrières de pierres dures.



www.calanques-parcnational.fr
contact@calanques-parcnational.fr
Parc national des Calanques
141, avenue du Prado
Bât.A - 13008 MARSEILLE